

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE

Anniversaire

80 ans de l'UDAF de la Manche

MJPM, MJAGBF et Médiation Familiale

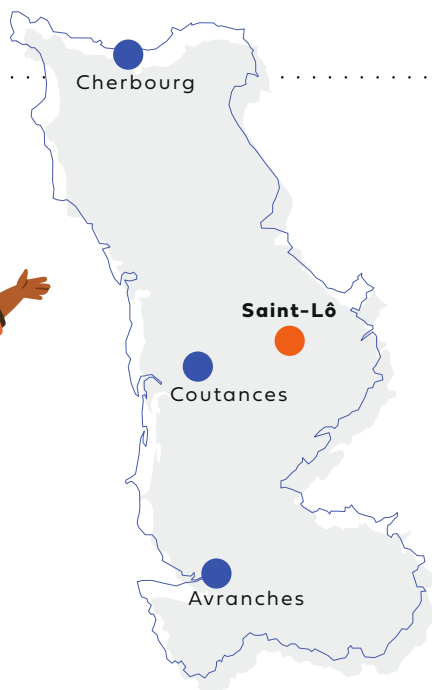
Une année charnière pour les services

Point Conseils Budget

Une convention prorogée dans l'attente
d'une réforme du dispositif

Habitat inclusif

Une nouvelle étape pour l'habitat inclusif
qui se déploie à Saint-Lô



Vous souhaitez adhérer à l'UDAF?

Adhérer à l'UDAF de la Manche, c'est faire partie d'un large réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles. C'est faire entendre la voix des familles dans l'espace public.

Renseignements :

vous pouvez contacter le service Institution Familiale au 02 33 57 92 25 ou par mail contact@udaf50.fr



56
associations
familiales

6141
familles
adhérentes
(5650 en 2024)

111
salariés

72
représentants
familiaux

140
représentations

2600
personnes
accompagnées

Le siège de l'UDAF

Saint-Lô

CS 81209 - 110, rue de la Liberté

50009 Saint-Lô Cedex

☎ 02 33 57 92 25

✉ contact@udaf50.fr

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-16h

Les antennes du département

Cherbourg

Parc d'activités des Fourches

71, rue du Val de la Crépinière - B.P. 40

50130 Cherbourg-en-Cotentin

☎ 02 33 88 62 40

✉ contactcherbourg@udaf50.fr

Coutances

91, rue Geoffroy de Montbray - B.P. 305

50203 Coutances

☎ 02 33 19 06 70

✉ contactcoutances@udaf50.fr

Saint-Lô

4, rue Léon Deries

50000 Saint-Lô

☎ 02 33 72 66 66

✉ contactsaintlo@udaf50.fr

Avranches

61 ter, rue de la Liberté - CS 5042

50300 Avranches

☎ 02 33 79 39 79

✉ contactavranches@udaf50.fr

Nos partenaires institutionnels





SOMMAIRE

ÉDITOS.....	04
L'INSTITUTION	07
LA REPRÉSENTATION FAMILIALE	19
LES PRINCIPAUX CHIFFRES	22
LES SERVICES DE L'UDAF DE LA MANCHE	23

Nos services sociaux & familiaux

Nous gérons des services d'intérêt familial qui nous sont confiés par les pouvoirs publics, mais aussi des services que nous avons créés pour soutenir et informer les familles au quotidien. L'UDAF de la Manche est reconnue d'utilité publique. Elle est mandatée par les tribunaux ou le Conseil départemental.

2025 en bref

MJPM, MJAGBF et Médiation

Une année charnière pour les services :

- La réécriture des projets de services
- L'arrivée de nouveaux responsables et professionnels
- Un passage sous le microscope pour les services MJPM et MJAGBF : évaluation de la qualité
- Médiation familiale : mise en place de la double convocation

Information et Soutien aux Tuteurs familiaux (ISTF)

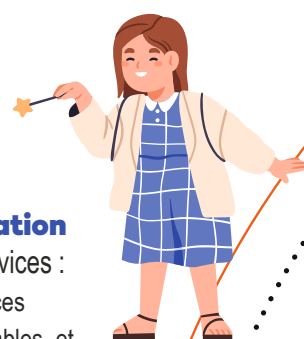
Une année record pour les présentations aux partenaires

Point Conseils Budget (PCB)

Une convention prorogée dans l'attente d'une réforme du dispositif

Habitat inclusif

Une nouvelle étape pour l'habitat inclusif qui se déploie à Saint-Lô



ACCOMPAGNER

Point Conseils Budget (PCB)

☎ 02 33 57 92 25
✉ contact@udaf50.fr



INFORMER

Information et soutien aux tuteurs familiaux

☎ 02 33 57 92 25 ou 07 86 21 93 07
✉ tuteursfamiliaux@udaf50.fr



SOUTENIR

Soutien à la parentalité

☎ 02 33 57 92 25
✉ mediationfamiliale@udaf50.fr



PROTÉGER

Services de protection des majeurs et des mineurs

☎ 02 33 57 92 25
✉ contact@udaf50.fr



INCLUDE

Habitat Inclusif

☎ 02 33 57 92 25
✉ habitatinclusif@udaf50.fr



Service aux associations

☎ 02 33 57 92 25
✉ contact@udaf50.fr

L'édito du Président

Guillaume PARIS

Président de l'UDAF de la Manche depuis 2019



C'est avec un immense plaisir que je vous présente la nouvelle version du rapport d'activité de l'UDAF de la Manche pour l'année 2025. Une année riche, marquée par le 80^e anniversaire de notre association.

Le 3 mars 1945, le Général de Gaulle instituait l'UNAF et les UDAF, donnant aux familles une représentation officielle au sein de la République. Quelques mois plus tard, le 16 août 1945, l'UDAF de la Manche est créée à Coutances par les associations familiales du département.

Depuis l'après-guerre, marquée par la reconstruction et la défense des droits fondamentaux des familles, l'UDAF de la Manche n'a cessé d'évoluer. Grâce à l'engagement de ses bénévoles et salariés et au développement de nombreux services, elle a contribué à améliorer concrètement la vie des familles du département.

Au sein du réseau UNAF, l'UDAF agit pour le logement, la santé, l'éducation et le soutien aux familles, en représentant leurs intérêts auprès des pouvoirs publics dans plus de 70 instances, (CAF, CPAM, Hôpitaux...). Appuyée par un réseau associatif fort de 5 600 familles adhérentes, l'UDAF de la Manche propose divers services visant à soutenir les familles (surendettement, parentalité, protection judiciaire des majeurs, habitat inclusif) et accompagne chaque jour plus de 2 600 personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Plus que jamais, l'association demeure fortement mobilisée en faveur de la solidarité et poursuit son engagement auprès des publics les plus fragiles.

Ce rapport d'activité vous présente les actions et initiatives portées par ses bénévoles et ses 110 salariés, et vise à mieux faire comprendre nos missions et les défis à relever pour une société plus solidaire et inclusive.

Je vous en souhaite une excellente lecture.

Les temps forts 2025 de la Présidence



>> 15 octobre 2025

Signature de la convention instaurant le dispositif de Double Convocation en Médiation Familiale (Tribunal Judiciaire de Cherbourg)



>> 5 juillet 2025

5^{ème} édition de la fête des familles, avec la ville de Saint-Lô, partenaire de l'évènement.



>> 8 décembre 2025

Inauguration du nouveau siège de l'UDAF, en présence de nombreux partenaires.

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE

L'édito de la Directrice Générale

Comme chaque année, l'UDAF de la Manche a à cœur de pouvoir rendre visible et de façon illustrée ses différents engagements, au travers des actions diverses qu'ont pu mener nos professionnels et nos bénévoles, c'est l'objet de ce présent rapport d'activité. L'année 2025 fut dense et synonymes de changements : la recherche de nouveaux locaux pour son Siège s'est concrétisée par un emménagement en mai dernier et a fortement mobilisé les forces en interne mais également des soutiens de notre réseau et de nos financeurs pour faire aboutir ce beau projet, qu'ils en soient tous remerciés. L'UDAF est désormais proche de ses partenaires dont le Conseil Départemental et la Fédération Familiales Rurales, facilement accessible par la 4 voies et désormais visible de par son implantation géographique.

Cette année a été marquée également par de nouveaux investissements dans nos outils dédiés tels que le système de téléphonie, nos logiciels paie, de gestion du temps, le logiciel Qualité, et donc de l'adaptabilité dans des temps très courts, ainsi que des phases de tâtonnements avec nos prestataires. Des optimisations sont encore à poursuivre en 2026. L'association a également traversé divers contrôles (CAF, URSSAF, évaluation de la Qualité) qui



Les temps forts 2025 de la Direction

Nathalie TURON-LAGOT

Directrice générale de l'UDAF de la Manche depuis 2022

témoignent de l'engagement de ses professionnels, même si certains axes de progrès sont à mettre en œuvre.

Les négociations annuelles obligatoires ont également permis, dans un climat de véritable coconstruction collective, de revoir intégralement l'organisation du temps de travail au sein de notre association, dans une visée de meilleure articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Réduire les zones de stress inutiles tout en s'appuyant sur les nouvelles technologies et réglementations ne peut que contribuer à la qualité ensuite de prise en charge des personnes vulnérables. Reste que si l'employeur peut aujourd'hui aménager les règles sur ces aspects, pour autant nos associations sont démunies en ce qui concerne les revalorisations des niveaux de salaires qui restent désespérément bas, et les accompagnements de fins de carrière face à une population qui se voit confier un éventail de missions et de responsabilités qui s'intensifie très fortement avec le temps, et des salariés qui devront travailler plusieurs années supplémentaires sur des métiers qui usent et pour lesquels la relève n'est pas assurée.

C'est donc un véritable défi qui s'annonce pour les années à venir, la prospective devant intégrer les nouvelles zones de risques (cybercriminalité notamment, évolutions climatiques et plus particulièrement dans notre région), mais également les révolutions à venir sur certains métiers avec l'arrivée insuffisamment encore maîtrisée de l'Intelligence artificielle. Les directives imposées par l'Europe viennent également revisiter certains périmètres de droit du travail parfois peu compatibles avec les exigences d'une continuité de service. Enfin, l'absence de visibilité budgétaire sur certaines activités et/ou les réorientations politiques peuvent constituer un empêchement à penser sereinement l'avenir de l'association dans les années à venir, ce sera l'exercice qui va s'amorcer dans le cadre de la réécriture du projet associatif.

Quittant mes fonctions dans le courant de cette année, je transmets à tous et à toutes tous mes vœux de belle poursuite pour l'association qui saura s'appuyer sur ses ressources internes et externes pour continuer d'accompagner les plus vulnérables, forte de son histoire, de sa créativité et de ses valeurs de solidarité.

>> LES AUTRES TEMPS FORTS

- * **24 janvier 2025** : audience solennelle au Tribunal Judiciaire de Cherbourg
- * **15 et 16 mars 2025** : journées des présidents directeurs UNAF URAF UDAF à Caen
- * **6 mai 2025** : participation rencontre URIOPSS associations de la Manche sur les enjeux aujourd'hui pour le monde associatif (Agneaux)
- * **27 juin 2025** : participation au jury dans le cadre du Festival CLAS - Cinemoviking Saint-Lô
- * **2 octobre 2025** : participation à la Journée de Rentrée sociale de l'Uriopss (stade Oceane, le Havre)



>> 10 et 11 avril 2025

Participation aux journées sur l'Amélioration Continue de la Qualité du groupe national UNAF à Montauban 2025



>> 26 juin 2025

Présentation du rapport d'activité des services, lors de l'assemblée générale, à Saint-Lô, au Lieu-Dix.



>> 14 et 15 juin 2025

Assemblée générale et anniversaire des 80 ans de l'UNAF à Dijon, en présence de la ministre, Catherine Vautrin.



>> 29 septembre 2025

Rencontre nationale sur la lutte contre la pauvreté en milieu rural (ministère de la santé et de la prévention, Paris)



>> 18 décembre 2025

Conférence et tables rondes autour des résultats de l'Observatoire UdaF50-OpinionWay 2024 sur la question du genre au sein du couple parental

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



80 ans D'HISTOIRE

L'UDAF de la Manche en images

1945

Naissance de l'UDAF de la Manche

L'UDAF de la Manche naît dans le contexte de la Libération et de la reconstruction de la France, sous l'impulsion du Gouvernement provisoire et du Conseil national de la Résistance. Elle est créée le 3 mars 1945, devenant rapidement l'interlocutrice des pouvoirs publics pour construire une politique familiale adaptée aux réalités d'après-guerre.

Le 4 octobre 1945 a lieu l'élection des membres du bureau. Mrs Etienne Fauvel, médecin à Coutances (cf. photo) et Mr Paul Guilbert, sont élus respectivement président et 1^{er} vice-président.



1976

Naissance des services de tutelle et curatelle

Les nouveaux services

À partir de 2008, de nouveaux services pour la parentalité et l'accompagnement des personnes vulnérables ont vu le jour.

2007

Création du Service de médiation familiale



Ici en 2017, les médiateurs familiaux de l'UDAF prêtent serment devant la Cour d'appel de Caen, lors d'une journée dédiée aux règlements des conflits.

2013

Création du Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux et du Service d'Aide Éducative Budgétaire

2014

Lancement du Micro-crédit social

2015

1^{ère} édition de la Fête des Familles



Ici, en 2025, la dernière édition a mobilisé plus de 800 familles au Haras de Saint-Lô, malgré une météo maussade.

2016

Mise en place du dispositif « Familles Gouvernantes » destiné à accompagner des personnes vulnérables en situation de handicap psychique



Commission d'admission du dispositif « Familles Gouvernantes ».

2017

Expérimentation du service TMPFO avec le tribunal de Cherbourg, avec intervention auprès des parents séparés dans le cadre de la médiation familiale.

Coordination départementale parentalité confiée à l'UDAF par la CAF de la Manche.



Dans le cadre de la coordination départementale, création d'un espace parents à Saint-Jean-de-Daye, en 2017, en partenariat avec l'association Familles Rurales.



En 2025, en partenariat avec les coordinations départementales du département, l'UDAF a organisé les journées Pépites, qui ont mobilisé plus de 700 professionnels et familles autour de la parentalité et de l'inclusion.

2018

Mise en place du Service de soutien et d'information au budget familial.

2021

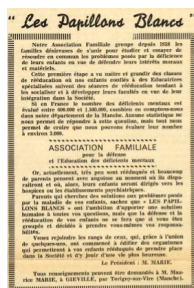
Création d'une association de parents solos, initiée par l'UDAF et des familles monoparentales, présentée lors de l'Assemblée générale.



Le 4 octobre 1946, encore est décidé la création d'un « journal autonome » propre aux familles de la Manche.

1975

L'élargissement des familles et mutations



Dès 1966, elle s'ouvre à des associations spécifiques, par exemple l'APEI, et diversifie son public avec la loi de 1975, intégrant familles monoparentales, familles étrangères et associations à intérêts particuliers. L'organisation est reconnue d'utilité publique le 26 mars 1976.

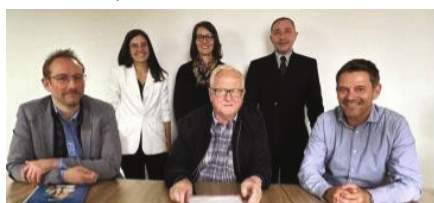
> Ouverture des Point Conseils Budget
> Ouverture du dispositif d'habitat inclusif, à Avranches, qui accompagne des personnes en situation de handicap.

2022

Organisation d'ateliers de parole pour les enfants de parents séparés.

2023

Signature d'une nouvelle convention entre l'UDAF de la Manche et les tribunaux de Coutances et Avranches, visant à pérenniser les permanences dans les tribunaux pour aider les proches et familles en charge d'une mesure de protection.



2025

L'UDAF de la Manche a inauguré son nouveau siège.



L'association emploie plus de 110 salariés (travailleurs sociaux, administratifs.)

Médiation familiale

Signature d'une convention entre l'UDAF et les tribunaux de Cherbourg et Coutances, instaurant la procédure de double convocation : les parents séparés ou divorcés sont invités à rencontrer un médiateur familial avant l'audience devant le juge aux affaires familiales.

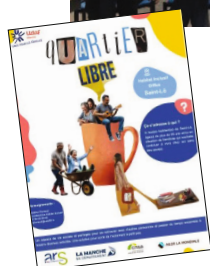


Habitat inclusif

Création du dispositif Quartier libre à Saint-Lô

80 ans de l'UDAF

Dans le cadre de son 80^e anniversaire, l'UDAF de la Manche a édité un numéro spécial de son magazine familles de la Manche, retraçant son histoire de 1945 à 2025.



Les femmes bénévoles au cœur de l'UDAF de la Manche de 1945 à 2025

Les présidentes



1971

Un homme et une femme à la Présidence de l'UDAF. Ce fut une première en France au sein des UDAF. François-Xavier Lehodey n'accepte la présidence qu'à la condition que Colette Lehodey, son épouse, y siège à ses côtés.



1979-1991

Paulette MÉNARD, première femme présidente élue à l'UDAF de la Manche, assumant cette fonction de 1979 à 1991. Succédant à Jean-Marie Verleyen, Paulette Ménard est la douzième présidente élue d'une UDAF, en France. Événement qui survient peu de temps après l'année de la femme, et en 1979 au cours de l'année de l'enfance. Son mandat dura 12 ans. Mme Ménard restera administratrice de l'UDAF jusqu'en 2017.

1991-2009

Bernadette DESVAGES, une militante engagée

Adhérente de la première heure, en 1964, à l'association Familiale rurale de Tessy sur vire, Bernardette Desvages, agricultrice, deviendra présidente de la fédération départementale en 1987. Lors de son discours officielle, la nouvelle présidente dira souhaité « travailler dans la cordialité, la paix et tolérance ».



En 1993, lors de l'inauguration du siège, rue Léon Jouhaux.



Conférence des familles en 2000, à Angers, Bernadette Desvages avec les représentants familiaux de l'UDAF.

Hommage

À l'occasion de son magazine spécial anniversaire publié en décembre 2025, l'UDAF a souhaité rendre hommage à quelques administratrices de l'UDAF disparues récemment.



Jacqueline GUILLEMET

Militante de l'UFAL, administratrice de l'UDAF de 2017 à 2018, « Elle a participé à toutes les luttes à caractère social, prônant aussi le Droit des femmes », indiquait ses proches de l'UFAL, lors de son décès en 2018.



Jeanne L'HONNEUR

Présidente de la fédération départementale Familles Rurales depuis 2015 et membre du conseil d'administration de l'UDAF de 2019 à 2021, Jeanne

L'Honneur est décédée le 2 avril 2024 à l'âge de 86 ans. Engagée au service des autres, elle militait pour l'action sociale, la défense des territoires ruraux et les droits des femmes.



Françoise LEBLONDEL

Membre de la MFR de La Haye-du-Puits, Françoise Leblondel a rejoint l'UDAF en 2014 avant d'en devenir vice-présidente en 2015. Militante familiale engagée,

elle représentait les familles dans de nombreuses instances publiques (CAF, CPAM...).



Ariane AGOSTINIS

Présidente de la FAVEC 50 pendant plus de vingt ans, Ariane Agostinis a consacré sa vie à défendre les conjoints et les enfants confrontés au deuil d'un parent.



Marie-Andrée BLANC

Décédée en 2024, Marie-Andrée Blanc, présidente de l'UNAF, avait fait de la famille le combat de sa vie. Le Président de la République et son épouse

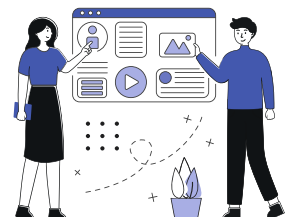
ont salué « le parcours d'une femme incarnant, avec courage et dévouement, l'engagement dans la République ».



NOS MISSIONS

L'UDAF de la Manche (Union Départementale des Associations Familiales) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. La loi lui attribue des missions d'intérêt familial : informer, défendre et représenter. L'UDAF de la Manche est membre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Il existe une UDAF par département.

6 141
familles
adhérentes



DONNER DES AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS

sur la politique familiale à l'échelle nationale et locale.

Des bénévoles d'associations adhérentes et des salariés se réunissent régulièrement pour réfléchir aux sujets d'actualités et produire des outils d'information à destination des familles et pouvoirs publics (magazine de l'UDAF, livret parentalité, observatoire des familles...)



19
administrateurs
bénévoles



ANIMER LE RÉSEAU ASSOCIATIF

des associations familiales adhérentes

L'UDAF, via son service vie associative, anime le réseau des associations à caractère familial et assure le développement associatif de l'association. Le service assure également le suivi de la vie statutaire et associative.

Les **19** administrateurs bénévoles composent le conseil d'administration de l'UDAF. Ils sont issus des associations familiales adhérentes.

PROTECTION des personnes vulnérables

Protection de **L'ENFANCE**

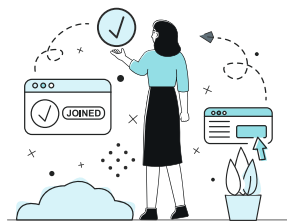
Soutien à la **PARENTALITÉ**

ACCOMPAGNEMENT budgétaire

REPRÉSENTATION familiale

Habitat **INCLUSIF**

1



GÉRER LES SERVICES D'INTÉRÊT FAMILIAL

qui lui sont confiés de plein droit par les pouvoirs publics.

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, l'UDAF représente et fédère la diversité des mouvements et des **56** associations familiales adhérentes du département.

7
services
à destination
des familles
et personnes
vulnérables

2



REPRÉSENTER

physiquement et moralement les familles en
siégeant dans les instances collectives.

Les **72** représentants familiaux représentent et défendent les familles dans les instances publiques dans de nombreux domaines (santé, social, habitat...)

72
représentants
familiaux

3

4

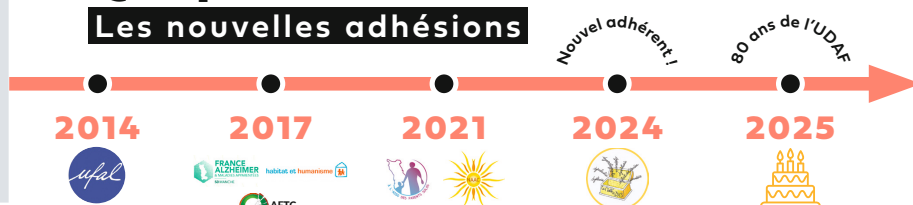
Udaf Unaf Unaf

Le réseau UDAF - UNAF - URAF

L'UDAF de la Manche n'agit pas seule. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Plus généralement, c'est l'ensemble du réseau avec les **100** UDAF et **13** URAF qui se mobilisent pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental.

Quelques dates clés

Les nouvelles adhésions



Les services Nos métiers

L'UDAF, association solidaire forte de ses savoir-faire, a développé des actions et des services visant à aider, accompagner et protéger les familles et les personnes vulnérables. Ses domaines d'intervention sont variés.

AIDER • ACCOMPAGNER • PROTÉGER

Protection des vulnérabilités : les services MJPM, MJAGBF

Le mandataire judiciaire : Les **49** mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), accompagnent des personnes majeures, placées par la justice sous mesures protectrices, et ne pouvant pourvoir seules à leurs intérêts (handicap, maladie...).

Le délégué aux prestations familiales : Les **7** délégués de l'UDAF accompagnent les parents dans la gestion de leurs prestations familiales afin de mieux répondre à l'intérêt de l'enfant, sur demande du juge des enfants.

Les services supports et administratifs : **30** personnes interviennent dans les services supports et administratifs (accueil, comptabilité, juridique, etc.) au service des 2600 personnes accompagnées.

Soutien à la parentalité : médiation familiale et coordination départementale parentale

Le médiateur familial : Les **3** médiateurs familiaux aident à résoudre les conflits familiaux (parents séparés, conflit intergénérationnel...) et restaurer un dialogue dans l'intérêt de l'enfant.

Le coordinateur départemental : Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles notamment, il développe les dispositifs existants et favorise les initiatives de soutien à la parentalité, en outillant intervenants et structures.

Les intervenants ateliers enfants de parents séparés : Ils animent les ateliers de paroles pour aider les enfants de parents séparés.

Habitat inclusif : familles gouvernantes, maison d'Avranches et Quartier libre à Saint-Lô

L'animateur habitat inclusif : Au sein du dispositif d'habitat inclusif, ouvert à Avranches, il accompagne **6** personnes en situation de handicap et vieillissantes. Il ne s'agit pas d'une structure médico-sociale : les personnes sont chez elles et partagent des moments de vie.

La chargée de mission d'habitat inclusif : elle pilote les trois dispositifs, la maison d'Avranches, Quartier libre à Saint-Lô et Familles gouvernantes de Coutances qui peut accueillir jusqu'à **8** personnes en situation de handicap psychique ; il développe l'ingénierie de projets pour le dispositif.

Accompagnement budgétaire

Les conseillers en économie sociale et solidaire : Afin de lutter contre le surendettement, ils aident les familles en difficultés budgétaires, dans le cadre des Points Conseils Budget (PCB) notamment, à Carentan et à Cherbourg, en apportant des conseils gratuits aux familles en difficultés financières.

Les associations⁹ de l'UDAF de la Manche

au 31 décembre 2025

- **17** mouvements familiaux*
- **3** associations indépendantes
- **2** associations affiliées



L'institution

Qu'est-ce qu'une association familiale ? Elles sont composées de parents ou de familles qui se regroupent en association pour proposer des services sociaux, éducatifs ou de loisirs aux familles (crèches, centres de loisirs, structures sociales...).

Le rôle de l'UDAF

Animateur associatif : l'UDAF soutient ses **56** associations familiales adhérentes et anime le réseau. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager. **Plus de 5000 familles** adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

Accompagnement associatif : les associations peuvent bénéficier de tout soutien en gestion associative et en méthodologie de projet.



Il existe 2 types d'associations

Les associations peuvent être à **but général**, et agissent dans un domaine large de soutien aux familles (Familles Rurales, AFC, AFL...). Elles peuvent être à **but spécifique** (APEI, UNAFAM, MFR...), c'est-à-dire qu'elles agissent dans un domaine particulier. Par exemple, soutenir les parents d'enfants souffrant d'un handicap psychique ou moteur, aider les parents adoptifs, les parents avec des naissances multiples, etc.

1
association
accompagnée
en 2025

Vous souhaitez adhérer à l'UDAF ?

Adhérer à l'UDAF de la Manche, c'est faire partie d'un large réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles. C'est faire entendre la voix des familles dans l'espace public.

RENSEIGNEMENTS : vous pouvez contacter le service Institution Familiale au 02 33 57 92 25 ou par mail contact@udaf50.fr

80^{ème} anniversaire • 1945 - 2025GRATUIT
5^{ème}
édition

Fête des familles

DIMANCHE 6 JUILLET 2025 • DÈS 10H30

au Haras National de Saint-Lô

800
visiteurs
sur l'ensemble
de la journée

Les animations ont attiré tout au long de la journée, un public nombreux.

L'UDAF de la Manche et ses associations ont organisé la 5^e édition de la fête des familles, dimanche 6 juillet 2025, au haras de Saint-Lô. Les participants nombreux, près de 800 visiteurs sur la journée ont pu profiter de spectacles de magie, d'un manège à six bicyclettes, ainsi que d'activités sportives et de jeux variés.



Bus itinérant spectacle, balades à poney, les animations étaient nombreuses dans le lieu magique du haras de Saint-Lô



Le spectacle de magie, finalement abrité dans l'écurie 6 pour éviter la pluie, a ravi les 300 spectateurs présents.



Le manège à six Byclettes des Saltimbrés, a pédalé toute la journée avec les petits et les grands.



L'UDAF a présenté ses différentes actions, notamment l'habitat inclusif et la coordination parentalité.



Le livret parentalité, réalisé par l'UDAF de la Manche, était remis aux familles présentes.



Le goûter était offert aux enfants par des salariés de l'UDAF et des bénévoles qui ont assuré toute la journée l'accueil du public. Merci à eux.



Les associations de l'UDAF étaient présentes. L'AFAC de Cherbourg a proposé des objets à la vente, au profit des enfants malades des hôpitaux.



Présents sur la journée

15
associations
participantes400
enfants250
familles

800
visiteurs

10
prestataires

2
spectacles

70
bénévoles

20
salariés

14
animations

7
partenaires

CAF, CD50, Pôle Hippique,
Saint-Lô Agglo, Ville de Saint-Lô,
Crédit Mutuel, Tendance Ouest

Merci

Merci aux familles, parents, enfants et à l'ensemble des visiteurs venus nombreux, ainsi qu'à nos bénévoles, salariés, associations adhérentes et partenaires, acteurs indéfectibles de cette cinquième édition, sans eux, cette manifestation ne serait pas possible. Nous voulons également remercier tous nos partenaires qui nous ont soutenus et accompagnés tout au long de cet événement : le Pôle Hippique, le Conseil départemental de la Manche, la Caf de la Manche, la Ville de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo, le Crédit Mutuel et Tendance Ouest.

Merci également à tous ceux qui nous ont épaulés ou ont contribué de près ou de loin, au succès de l'événement, en nous accompagnant ou en le faisant connaître.

Revue de presse

VIDEO. Magie et animations pour petits et grands à la 5e fête des familles au haras de Saint-Lô

L'Udaf de la Manche et ses associations adhérentes ont organisé la 5e édition de la fête des familles, dimanche 6 juillet 2025 au haras de Saint-Lô. Magie, manège à six byclettes, activités sportives, jeux, étaient proposés.

La 5e Fête des familles de l'Udaf, c'est le 6 juillet, au Haras national de Saint-Lô

Organisée par l'Udaf de la Manche et ses partenaires, la Fête des familles est de retour au Haras national de Saint-Lô. Ouverte à tous, dès 10 h 30, le dimanche 6 juillet 2025.

Famille Solidarité

Suivez-nous Ajoutez-nous en favori

Fête des familles : voici le programme de la 5e édition au haras de Saint-Lô

La 5e édition de la Fête des familles se déroulera dimanche 6 juillet 2025 au haras de Saint-Lô. De nombreuses animations gratuites vous y attendent. Voici le programme.

Suivez-nous Ajoutez-nous en favori

Loisir. Saint-Lô : une journée festive et gratuite pour toute la famille, le 6 juillet

Loisir. L'Union départementale des associations familiales de la Manche organise la cinquième édition de la Fête des Familles, dimanche 6 juillet, au Haras de Saint-Lô.

Publié le 02/07/2025 à 12h23 - Par Kevin

12 L'organisation de l'UDAF de la Manche

Le bureau



Le bureau est composé de **8** membres, élus tous les deux ans, par le conseil d'administration. Il prépare les dossiers qui sont présentés au conseil d'administration. La prochaine échéance électorale est prévue en 2025.



Président
Guillaume PARIS
(À l'asso des Parents solos)



1^{ère} vice présidente
Hélène de QUIÈVRECOURT
(AFC Saint-Lô)



2^{ème} vice présidente
Anne-Marie SAUSSAYE
(APEI Centre Manche)



3^{ème} vice président
REBOURS Joseph
(MFR Vains)

- **TRÉSORIÈRE** CAPITEN Renée (Association Familiale Saint-Loise)
- **TRÉSORIER ADJOINT** LEDOYEN Gilles (APEI Centre Manche)
- **SECRÉTAIRE** THEVENY Marianne (CSF Granville)
- **SECRÉTAIRE ADJOINT** HELAINE Philippe (Association Familiale Saint-Loise)

Quelques chiffres clés

2025



1
assemblée
générale



78
bénévoles

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE

Le conseil d'administration

- Les membres sont **issus des associations familiales** adhérentes à l'UDAF.
- Pour la moitié, ils sont **désignés par leurs associations** tous les deux ans, pour l'autre moitié, ils sont **élus** lors de l'assemblée générale, pour une **durée de 4 ans**.
- Actuellement, **19 administrateurs** siègent au conseil d'administration de l'UDAF de la Manche.
- Les administrateurs sont **bénévoles**.

6
RÉUNIONS
du conseil
en 2025

RAPPEL DES MISSIONS ET DES PRINCIPAUX TRAVAUX

- Services : Dépôt de demande de renouvellement Agrément ingénierie sociale, financière et technique
- Future exploitation des données des observatoires URAF et UDAF 50 sur l'enquête 2024 « Être parent aujourd'hui »
- Actualités : Retour sur COPIL pour fêter les 80 ans de l'association
- Transfert du siège social de l'UDAF : délibération du CA
- Validation des Projets de service MJPM + MJAGBF + Médiation Familiale
- Commission de Contrôle Départementale
- Rapport de la commission / Contrôle des listes électorales / Liste des candidats sortants / Contrôle des candidatures
- Services : Retour sur l'évaluation de la qualité des services ESMS
- Restitution évaluation de la Qualité ESMS le 13 octobre au Lieu Dix à Saint-Lô
- Proposition d'inauguration nouveau siège / journée 80 ans – le 9 décembre 2025

BIENVENUE
à Madame **LEBAHY (FAVEC)**
nouvel administrateur
de l'UDAF



Les administrateurs de l'UDAF de la Manche

- **DRAPIER Françoise** - AFAC Cherbourg
- **PERRET Bernadette** - ADMR Les Pieux
- **BURNOUF Hervé** - UFAL Cherbourg
- **LEBAHY Françoise** - FAVEC
- **LEBLACHER Geneviève** - AFL Granvillais
- **LIORET Michel** - UNAFAM
- **MARIE Micheline** - ADMR
- **MARTIN France** - Familles Rurales Marigny
- **NORMAND Christèle** - UFAL Cherbourg
- **TEZENAS du MONTCEL Nicolas** - AFC Saint-Lô
- **TRIBOLET Myriam** - Familles Rurales Région de Daye

Les temps forts 2025 ¹³

en images



JOURNÉE DES VŒUX Les salariés à l'honneur

L'UDAF de la Manche a réuni salariés et administrateurs lors de la cérémonie des vœux organisée le 28 janvier à Coutances, ville de naissance de l'association, qui célèbre cette année ses 80 ans. Cette journée conviviale a également permis de mettre à l'honneur 11 salariés comptant 25 ans d'ancienneté.



JOURNÉE PÉPITES 700 visiteurs autour de la parentalité et de l'inclusion

L'UDAF de la Manche a co-organisé les journées Pépites sur les thématiques de l'inclusion et du handicap, les vendredi 21 et samedi 22 mars à Condé-sur-Vire. Deux jours pour échanger, partager, découvrir, s'inspirer, autour de l'inclusion et du handicap et faciliter le parcours de vie des familles confrontées à ces situations.



CAFÉ PARENTS L'UDAF, partenaire du dispositif

Dans le cadre du partenariat « Parents après la séparation » avec la CAF de la Manche et plusieurs partenaires, l'UDAF de la Manche a animé des temps d'échanges et d'accompagnement destinés aux parents confrontés à une séparation, des conflits ou une rupture du dialogue.



RENCONTRE TERRITOIRES DE SOLIDARITÉ L'UDAF présente ses missions

Organisé en partenariat avec le conseil départemental, dans le cadre des rencontres territoires de solidarité, l'UDAF de la Manche a présenté aux équipes du CMS La Hague les mesures MJPM, et clarifier ainsi le rôle des mandataires, et les limites d'intervention, de ses missions.



HANDICAP L'UDAF rencontre l'association Nous aussi

À l'invitation de l'APEI Centre Manche, l'UDAF a échangé avec les représentants de l'association Nous aussi, composée de personnes en situation de handicap, autour du suivi des mesures de protection. Cette rencontre a également permis de présenter les résultats d'un questionnaire de satisfaction, majoritairement positifs quant à l'accompagnement assuré par l'UDAF de la Manche.



DÉFENSEUR DES DROITS L'UDAF présente ses missions

Emmanuel Ducreux, directeur des services de l'UDAF, est intervenu le 15 avril au Conseil départemental, lors d'une rencontre organisée par les Défenseurs des droits pour présenter les missions de l'UDAF (PJM, PCB, ISTF) et répondre aux questions relatives aux mesures de protection, en présence de plusieurs partenaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

14 Les temps forts 2025 en images



FÊTE DES FAMILLES

Un nouveau succès de participation

L'UDAF de la Manche et ses associations ont organisé la 5^e édition de la fête des familles, dimanche 6 juillet 2025, au haras de Saint-Lô qui a réuni une nouvelle fois un public nombreux, près de 800 familles ont répondu présentes, malgré une météo pluvieuse.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDAF

Au Lieu-Dix à Saint-Lô

L'UDAF de la Manche a tenu son l'assemblée générale le 27 juin 2025, au Lieu-Dix à Saint-Lô, et convié les bénévoles des associations adhérentes ainsi que ses partenaires (lire aussi en page 16).

Le dispositif «Quartier libre» les aide à renouer avec les autres

«JE suis arrivé dans la région pour acheter une affaire qui a bien fonctionné... mais j'ai dû la vendre à quelques années. Aujourd'hui je suis toujours perdu, j'ai du mal à retrouver la parole...» «Je suis venu vivre à Saint-Lô pour me rapprocher de mon fils, qui depuis est parti à l'étranger, mais les contacts sont rares, mais je me sens un peu seul...»

Lutter contre l'isolement social

Ces confidences sont celles de François et de Paul. On les a rencontrés à l'occasion d'un atelier de peinture, un après-midi de découverte au Lieu-Dix, à Saint-Lô. Ici, une salle est dédiée au Quartier Libre, le dispositif ouvert depuis le mois de juillet par l'UDAF de la Manche (Union départementale des associations familiales). La pièce fait environ 30 mètres carrés, aménagée d'une cuisine et d'un salon. Quelques discussions ont été posées et il a, certains sont des ateliers toutes sortes de habitants, essentiels pour qu'on se sente comme à la maison. «C'est comme une extension de chez soi mais à partager, c'est



vailler, toujours dans l'ode de prendre soin de l'autonomie de chacun.

Quartier Libre fonctionne «dans une dynamique d'inclusion, sur le territoire», la commune de Saint-Lô, écrit aussi Adèle Piquard, en part groupe, sept personnes (personnes en situation de handicap et plus de 60 ans en situation d'isolement), à rester quelques places). On vient au Quartier Libre une à trois fois par semaine, l'après-midi. Ces sorties et ces occupations vont participer à la reconstruction d'un projet de vie. On va se retrouver confiance en soi, recréer du lien avec les autres, découvrir de nouvelles activités, et retrouver l'esprit et l'envie d'aller de l'avant, de vivre.

Retrouver l'espoir et l'envie

«On n'est pas obligés de venir, on vient quand on en a envie mais on sait qu'on s'engage et qu'on fait groupe. Et finalement, venir, ça nous coupe de notre quotidien, témoigne Paul. Avant l'été plus facile, j'ai eu plus de motivation. Depuis que je

En ouvrant «Quartier Libre», au Lieu-Dix, à Saint-Lô, l'UDAF de la Manche propose à des habitants de se retrouver pour rompre avec l'isolement et partager ensemble des moments et des activités qui aident à se reconstruire. Art-thérapeute et animatrice de groupe, Cécilia Haevelle a impulsé cette dynamique après de checks. (Source : Presse de la Manche)

Source : Presse de la Manche

HABITAT INCLUSIF

L'UDAF ouvre un nouveau projet pour les personnes isolées

En juillet 2025, l'UDAF de la Manche a ouvert un nouveau projet dans le centre-ville de Saint-Lô : un espace collectif partagé à destination de personnes en situation de handicap, mais aussi des personnes âgées très isolées. L'objectif : créer un lieu convivial pour rompre l'isolement.



FESTIVAL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

346 participants ont assisté à la projection des films

La cérémonie de clôture du 4^e Festival de l'accompagnement à la scolarité s'est tenue le 27 juin au cinéma Le Cinémoviking à Saint-Lô, devant une salle comble. Plus de 350 participants, dont 246 enfants et 55 parents, ont assisté à la projection de plusieurs films réalisés par des CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) et des structures éducatives.



ÉVALUATION HAS

Un retour très positif

À la suite de l'évaluation périodique des établissements sociaux menée en juin pour les services MJPM et MJAGBF, une journée de restitution s'est tenue le 13 octobre au Lieu-Dix de Saint-Lô, réunissant l'ensemble des salariés et des administrateurs de l'UDAF. Les retours des évaluateurs du cabinet CELAE témoignent d'un accompagnement globalement très positif quant à l'intervention de l'UDAF de la Manche, auprès des adultes et des enfants protégés.

L'après-midi a été l'occasion pour les salariés de l'UDAF de travailler en groupes sur les actions à mener suite à la restitution : règlement de fonctionnement, livret d'accueil, compte-rendu de diligences, participation des usagers.

Les temps forts 2025 ¹⁵

en images



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

L'UDAF de la Manche a participé au forum du « bien vieillir »

Dans le cadre de la semaine du bien vieillir à Granville, qui s'est tenue du 5 au 9 octobre, l'UDAF de la Manche est venue à la rencontre des familles. Le but : les informer et de les accompagner sur les mesures de protection d'un proche (tutelle, curatelle, etc.), dont les familles sont souvent chargées.



CONFÉRENCE DES MOUVEMENTS

L'UDAF a réuni les associations adhérentes

L'UDAF de la Manche a organisé le 18 décembre la conférence des mouvements départementaux, réunissant plusieurs associations familiales adhérentes (EFA50, ADESSA, Familles de France, Familles Rurales, UNAFAM, ADMR). Les échanges ont porté sur les attentes des participants, les actualités des associations et des éléments issus de l'Observatoire des familles 2025.



DÉMÉNAGEMENT

L'UDAF a inauguré son nouveau siège

Le Mardi 8 décembre, l'UDAF de la Manche a inauguré son nouveau siège à Saint-Lô, en présence de nombreux partenaires, bénévoles et salariés.

Les nouveaux locaux de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), sont situés 110, rue de la liberté. Ils regroupent les services administratifs, vie associative et de direction. Les adresses des Antennes UDAF d'Avranches, Cherbourg, Coutances et Saint-Lô restent inchangées.



LE SOCIOLOGUE GÉRARD NEYRAND

Invité de l'UDAF de la Manche

Sociologue, professeur émérite à l'Université de Toulouse III et membre du Cresco et du comité de rédaction de Recherches Familiales de l'UNAF, Gérard Neyrand était l'invité de l'UDAF de la Manche, à l'occasion de la conférence consacrée à l'observatoire des familles de l'UDAF de la Manche, « être parents aujourd'hui ».

OBSERVATOIRE DES FAMILLES

L'UDAF a organisé une conférence sur le thème « être parent aujourd'hui »

Le jeudi 18 décembre 2025, l'UDAF de la Manche a organisé au Phénix de Saint-Lô, un après-midi d'échanges consacré au thème « Être parent aujourd'hui : un idéal égalitaire, mais un rôle encore genré ». Destiné aux acteurs locaux afin de nourrir la réflexion et les propositions, cet événement a rassemblé associations, professionnels et partenaires, en présence de Madame Laisney, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Retour sur...

L'assemblée générale 2025 de l'UDAF de la Manche

« *Jamais l'UDAF n'a géré autant de mesures* »



Madame Touria Marie, élue en charge du CCAS de Saint-Lô, est intervenue sur les missions clés des centres communaux d'action sociale, chargés d'accompagner les personnes les plus vulnérables.

L'UDAF de la Manche a tenu son l'assemblée générale le 27 juin 2025, au Lieu-Dix à Saint-Lô, devant une trentaine d'invités représentant les 18 mouvements familiaux et partenaires.

Un hommage à Marie-Andrée Blanc

La séance a débuté par un hommage à Marie-Andrée Blanc, ancienne présidente de l'UNAF, décédée, saluée « pour son engagement indéfectible dans la défense des familles, et sa proximité avec le terrain ».

Politique familiale

Ensuite, dans son allocution, Guillaume Paris, président de l'UDAF de la Manche, a souligné les avancées obtenues par l'UNAF, s'appuyant sur les expertises des UDAF, notamment la réforme du complément de mode de garde étendue aux enfants jusqu'à 12 ans pour les familles monoparentales, ainsi qu'un congé de naissance mieux rémunéré pour les deux parents, applicable dès 2026.

L'UDAF engagée dans l'action sociale

Le président de l'union départementale des associations familiales de la Manche, a également rappelé le rôle clé de l'UDAF dans la représentation familiale, avec 87 représentants engagés dans les CCAS et près de 130 instances locales dans lesquelles les bénévoles de l'UDAF. À ce sujet, Madame Touria Marie, élue en charge du CCAS de Saint-Lô, accompagnée de Madame Brigitte Boisgerault, conseillère départementale, est intervenue sur les missions clés des centres communaux d'action sociale, chargés d'accompagner les personnes les plus vulnérables.

Des incertitudes budgétaires

Dans le cadre des services sociaux gérés par de l'UDAF, Nathalie TURON-LAGOT, directrice générale, a rappelé les difficultés actuelles dans un contexte marqué par des incertitudes budgétaires, avec notamment la fin de l'expérimentation de la TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire) qui avait pourtant « des effets pacifiants, sur la gestion des conflits intra familiaux », ainsi que l'arrêt des enquêtes sociales familles, soulignant « l'insuffisance

des tarifs alloués, qui ne permet plus à l'association de poursuivre cette mission ».

Toutefois, elle s'est félicitée « de la reconnaissance de l'ensemble des métiers de notre secteur via l'accord Ségur étendu, malgré sa non-intégration dans les lois de finances jusqu'à présent » et a souligné la volonté partenariale du territoire à innover vers des actions substitutives.

2 637
mesures de protection
exercées en 2024

Enfin, Emmanuel DUCREUX, directeur de services de l'association, est revenu sur l'activité très riche de l'année 2024. L'UDAF de la Manche compte 106 salariés et accompagne plus de 2 500 personnes vulnérables.

« Un chiffre en forte hausse, par rapport à 2023, jamais l'UDAF n'a géré autant de mesures ». En 2024, plus de 2 600 mesures de protection judiciaire ont été exercées.



À l'issue de l'assemblée générale, Guillaume PARIS a été réélu Président de l'UDAF de la Manche.

Les commissions et groupes de travail

16

Ces commissions sont composées d'administrateurs, de représentants familiaux et de salariés

instances de travail se sont tenues tout au long de l'année

Les commissions de l'UDAF sont des instances consultatives permettant aux représentants de nourrir leur réflexion pour bien représenter les familles dans les différents domaines qui touchent l'intérêt familial. Pour d'autres actions, comme notamment des actions ponctuelles menées pour les familles, **des groupes de travail** sont constitués. **Pour donner un avis aux pouvoirs publics**, l'UDAF s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services sociaux qui font remonter les réalités du terrain. **Au sein de l'UNAF**, l'association bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.



Commission de contrôle départementale

La commission de contrôle départementale a pour objet :

- De contrôler, chaque année, les listes adhérents des associations adhérentes ;
- De rencontrer, éventuellement, des associations pouvant intégrer le réseau des associations familiales UDAF ;
- De procéder, si nécessaire, à des contrôles auprès des

associations adhérentes concernant leurs obligations statutaires et légales.

3
RÉUNIONS
en 2025



Commission développement associatif

La commission s'est réunie à 8 reprises. Sujets travaillés :

- Un premier bilan du projet associatif 2020 – 2025 dans le but de préparer le travail d'écriture du projet associatif 2026 – 2031.
- Travaux de réflexion afin de

proposer la création d'un fond dédié pour mettre en place des projets en direction des familles avec nos associations adhérentes.

8
RÉUNIONS
en 2025

Commission 80 ans

Dans la cadre de ce groupe de travail, ont été décidés plusieurs événements :

- L'inauguration du siège et une exposition dédiée à l'histoire de l'UDAF.
- Un numéro spécial anniversaire du magazine familles de la Manche, de 60 pages, consacré à l'histoire de l'UDAF de 1945 à 2026.
- Et enfin, une conférence sur la parentalité, en présence du sociologue Gerard Neyran .



5^{ème} édition de la fête des familles

Le conseil d'administration a fait le choix de reconduire la cinquième édition de la fête des familles au Haras de Saint-Lô. Cette grande journée festive a été placée sous le signe du 80^{ème} anniversaire de l'UDAF.

5
RÉUNIONS
en 2025



Si vous souhaitez avoir des renseignements ou nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec Christophe : cmaulnycatrix@udaf50.fr / 02 33 72 19 64


2000
abonnés



4
RÉUNIONS
en 2025

Commission communication

La commission communication, en lien avec le chargé de communication, a pour but de préparer la parution du journal trimestriel « Familles de la Manche ».

Familles de la Manche existe depuis 1947. Celui-ci est adressé à 2000 abonnés (adhérents des associations locales, responsables d'associations, partenaires, élus, salariés, usagers, etc.) Il s'agit d'un



support pour traiter des dossiers intéressants les familles, mais aussi des actualités des associations, des partenaires et des services sociaux de l'UDAF, ainsi que des engagements du réseau UNAF.

Ce journal est ouvert à toutes les associations et tous les mouvements adhérents. N'hésitez pas à nous solliciter : contact@udaf50.fr

LE SITE INTERNET

Vous y trouverez l'ensemble des services de l'UDAF, l'annuaire des associations familiales du département mais également un accès rapide au site « Pour les familles », qui recense des informations utiles (conseil budget, parentalité, santé et aidants, tuteurs familiaux, etc).

www.udaf50.fr



16 486
visites en 2025
(VS 14 619 en 2024)

28 771 pages consultées

12,8%

Les numéros publiés en 2025



LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

19

5 choses à savoir

sur la fonction de représentant familial

- 1 Les représentants familiaux sont **adhérents** à des associations familiales.
- 2 Ils sont **bénévoles**.
- 3 Ils sont **désignés** par l'UDAF.
- 4 Ils ne s'expriment pas au nom d'une école de pensée ou d'une catégorie partisane mais doivent **attester des réalités quotidiennes des familles** dans toutes leurs diversités.
- 5 Ils sont **formés tout au long de l'année** sur des sujets liés à leur représentation.

Les représentations en 2025

140
représentations
(dont **74** CCAS)

72
représentants
familiaux UDAF

CAF

4 administrateurs titulaires
et **3 administrateurs suppléants**

siègent au sein du conseil d'administration de la CAF.

SANTÉ

L'UDAF défend le droit des usagers



Un patient, en cas de litige, peut saisir la CDU. Chaque hôpital et clinique dispose d'une commission des usagers (CDU). Cette commission, qui est associée à l'organisation des parcours de soins, peut être saisie par les patients en cas de litige. Une commission dans laquelle siège l'UDAF.

17

représentations familiales à l'UDAF

Au sein des CDU, des établissements de santé du département (hôpitaux, cliniques, centre de rééducation).

Renouvellement 2025

En 2025, une partie de nos représentants ont renouvelé leur mandat au sein des établissements suivants :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSP
Coutances Mer et Bocage : Françoise LEBAHY
- MSA Côtes Normandes : Denis PICOT
- Commission Surendettement : Marie-Jeanne GIARD
- CCAS Saint Pair sur Mer : Anne-Marie SAUSSAYE

Nouvelle représentation

CDJSVA - Conseil départemental à la jeunesse, aux sports et à la vie associative

Le CDJSVA statue principalement sur des dossiers d'éducateurs sportifs ou d'encadrants d'accueils collectifs de mineurs, pour lesquels un avis doit être rendu au préfet en vue d'une mesure d'interdiction temporaire ou définitive d'exercice. Il est composé de représentants de l'État, de représentant d'organisations syndicales, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, du mouvement sportif, des associations familiales et des associations de parents d'élèves.
Représentant : Philippe Hélaine



CCAPEX

Lutter contre les expulsions



L'UDAF siège au sein de la CCAPEX afin de lutter contre les expulsions de logement : la CCAPEX est une commission qui a pour rôle de traiter les problèmes liés au non-paiement de son loyer par un locataire et d'éviter l'expulsion des locataires en difficulté. Il s'agit de prévenir les difficultés budgétaires et de réduire le nombre d'expulsions.

3

CCAPEX
(Nord, Sud, Centre)

6

commissions en moyenne
dans l'année par CCAPEX

ACTION SOCIALE

Lutter contre la précarité

Les représentants familiaux dans les CCAS forment la plus importante représentation en nombre, gérée par l'UDAF. Dans les CCAS, les 49 représentants familiaux de l'UDAF de la Manche, aux côtés des élus et des représentants associatifs animent en effet une action générale de prévention et de développement social dans les communes.



Zoom

SURENDETTEMENT

La commission de surendettement a un rôle d'orientation vers une solution adaptée aux situations des débiteurs, tout en évitant des redépôts ou l'aggravation de leur endettement. Elle se réunit au moins une fois par mois.

Augmentation du surendettement

« Comme la tendance nationale, en 2025, le taux de dépôt de dossiers de surendettement, dans la Manche a augmenté 253, contre 233 en 2024. La Manche affiche toutefois toujours un taux de dépôt inférieur à la moyenne nationale (267).

12
COMMISSIONS
en 2025

Les publics jeunes en progression

« 51 % des dossiers sont déposés par des femmes », souligne Marie-Jeanne Giard, représentante de l'UDAF. Le profil des personnes surendettées dans la Manche, reste sensiblement le même « 23 % des personnes sont divorcés ou séparés et 54 % sont des personnes seules ». Toutefois, la représentante familiale de l'UDAF alerte sur la progression des jeunes touchés par le surendettement « La progression continue des jeunes : 26,3 % sont âgés de 18 à 34 ans contre 21,5 % en 2022 »

« Même en CDI, les personnes sont touchées »

« On note des difficultés même en cas de situation stable : 28% des surendettés dans la Manche sont salariés en CDI (29% au plan national). » La proportion des personnes en situation de chômage, parmi les personnes surendettées dans le département est de 23% (26% au niveau national). Les retraités représentent 14 % des personnes surendettées dans le département (16% sur le plan national).

Des ressources inférieures au niveau départemental

Dans 82 % des dossiers traités dans la Manche, les ressources mensuelles nettes sont inférieures à 1683 € (79% au niveau national), et dans 47% des dossiers, elles sont inférieures à 1122 € (43% au niveau national). Par ailleurs, 88 % des personnes surendettées déclarent un patrimoine inférieur à 2000 euros. La capacité de remboursement est négative dans 47 % des dossiers traités, soit près d'un dossier sur deux.

Les dettes à la consommation en nette augmentation

En 2025, pour les dossiers traités dans la Manche, la dette globale s'élève à 27,813 M€, en hausse de 16 % par rapport à 2024 mais avec des évolutions contrastées selon le type de dette. Les dettes à la consommation, augmentent de 22 % par rapport à 2024.

« 51 % des dossiers
sont déposés
par des femmes »



2025 Observatoire des familles

Parentalité

21

« Les assignations de genre restent présentes. »

L'Observatoire commandé à Opinion Way en 2024 sur « être parent aujourd'hui, sens – forces – inspirations et besoins », a été présenté dans la Manche, lors de la conférence « être parents ».



Les résultats de l'observatoire 2024 ont ainsi été restitués aux partenaires présents les différents éléments prégnants de ce sondage auprès des parents manchois : il en ressort une aspiration majoritaire pour les parents « à être en équité père/mère dans les tâches concernant leurs enfants ». La réalité du « genre est toujours très présente ». Également l'observatoire révèle, une très forte difficulté exprimée par les pères à gérer le relationnel, l'affectif notamment. Il en est de même sur le suivi de santé « celui-ci déléguant également à la mère la gestion des écrans, les activités extra scolaires, la scolarité et l'orientation professionnelle ».

La parentalité en chiffres dans la Manche

45% des parents considèrent comme insuffisant le soutien de l'état aux familles avec charge d'enfants.

71% des parents ont rencontré des difficultés au cours des 12 derniers mois.

98% des parents estiment que la vie de famille est une dimension importante.



3 QUESTIONS

à Gérard Neyrand, sociologue

La question de l'influence des genres apparaît-elle dans les questions de parentalité ?

Oui, les assignations de genre restent présentes dans la société et dans les familles, notamment en ce qui concerne l'éducation et la socialisation des enfants, ainsi que le montre la répartition extrêmement genrée des jouets, et les stéréotypes sur lesquels joue la publicité à destination des enfants.

Dès lors, s'affrontent des façons de concevoir la famille et la parentalité ?

Oui, ce dont rendent compte les enquêtes qui interrogent les parents sur leur façon de concevoir leur vie conjugale, leur vie parentale et la place de la famille, à l'exemple de celle de l'Observatoire des familles de l'UDAF de la Manche. Si l'ensemble des parents accordent une grande valeur à la vie familiale, ils reconnaissent que la venue de l'enfant a profondément transformé leur vie, parfois au-delà de ce qu'ils auraient souhaité ; et les deux tiers considèrent qu'ils ont parfois des difficultés à assumer toutes les responsabilités qui leur sont allouées. La conséquence notamment en est la réactivation des oppositions de conception des rôles maternel et paternel, la mère se trouvant sur-sollicitée dans sa position traditionnelle de soin et d'éducation des enfants, au détriment des investissements paternels.

Vous dites que « le marché de l'emploi continue à fonctionner sur la reconnaissance de la prévalence des hommes dans le secteur professionnel, et les domaines traditionnellement féminins ont été surinvestis par des femmes » ?

On se trouve ainsi confronté à une situation paradoxale : l'accès des femmes au travail professionnel a conforté leurs assignations traditionnelles au soin, à l'accueil, à l'éducation, et les métiers dits masculins restent difficilement accessibles pour les femmes, du fait de la perdurance des représentations sociales genrées, qui continuent très largement à être reproduites dans les modes de socialisation des enfants, aussi bien marchands que familiaux.

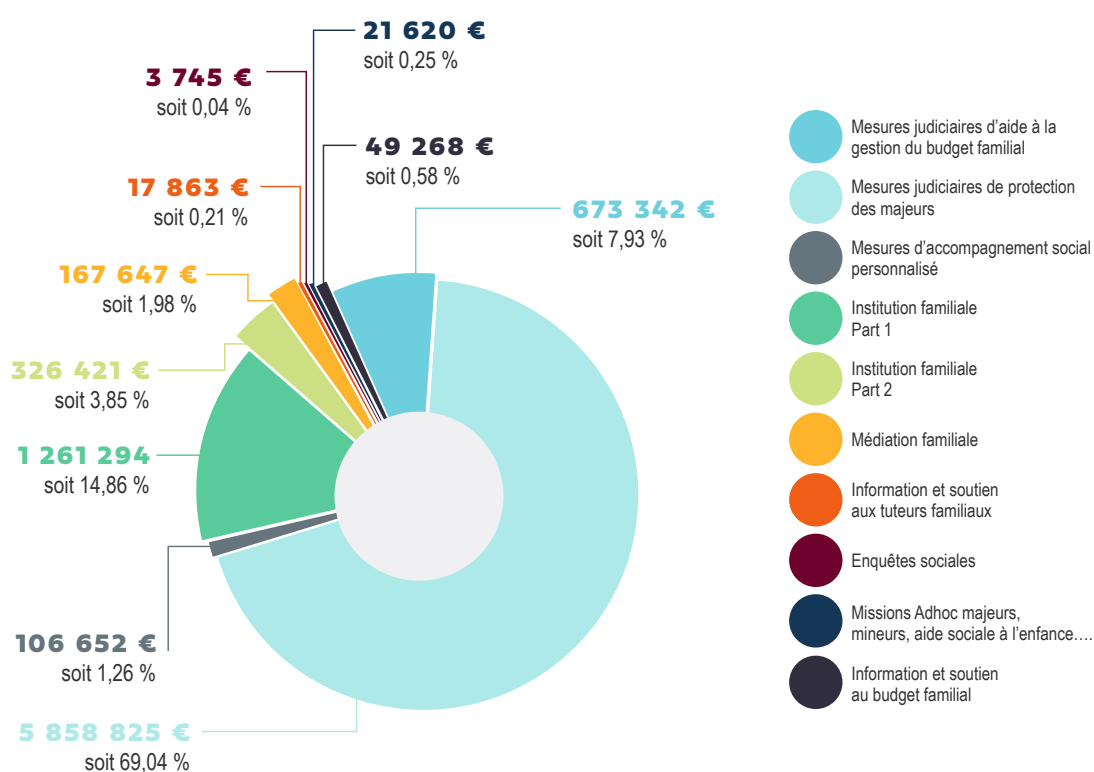


Observatoire des familles : tous les ans, l'UDAF de la Manche rend compte de la réalité des familles lors de l'Observatoire des familles, consacrée en 2024 au thème « Être parents aujourd'hui ».

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

2025

LES PRODUITS 2025 PAR BUDGET



soit un total de **8 486 677 €**

La **part 1** du Fonds Spécial de l'UNAF correspond à la mission d'intérêt général de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. 10% de cette part sont affectés au soutien des fédérations et des associations familiales.

La **part 2** du Fonds Spécial de l'UNAF est destinée à financer des actions spécifiques définies par voie conventionnelle entre l'UNAF, le ministère chargé de la famille et l'UDAF.

- Accompagnement et lieux de soutien à la parentalité
- Ateliers de paroles et soutien pour les enfants de parents séparés
- Habitat Inclusif et Familles Gouvernantes

LES SERVICES DE L'UDAF DE LA MANCHE



Retour sur l'année 2025 Emmanuel DUCREUX

Directeur des services de l'UDAF de la Manche



« L'autonomie et la participation des personnes accompagnées seront au cœur de nos priorités. »

Alors que 2025 s'achève, me voici une fois n'est pas coutume devant cette page blanche, qui m'offre l'opportunité de m'extraire du quotidien pour prendre de la hauteur. Et cette année encore, le bilan est riche : entre progrès concrets, innovations et défis relevés, l'UDAF de la Manche a su allier engagement et adaptation pour mieux mettre en œuvre les missions qu'elle réalise auprès des familles et personnes vulnérables. En voici quelques illustrations :

■ Renforcer la qualité de nos accompagnements : Evaluation des services MJPM et MJAGBF

2025 aura été marquée par un travail de fond pour garantir l'excellence de nos prestations. Les visites d'évaluation des services ESSMS (MJPM et MJAGBF), sur lesquelles nos professionnels ont été mobilisés, ont permis de constater le chemin déjà parcouru, et de formaliser un plan des actions à mener d'ici les prochaines visites prévues dans 5 ans, tandis que les projets de service ont été retravaillés afin de refléter les principes et modalités de l'accompagnement réalisé auprès des personnes.

■ Innover pour inclure et créer du dialogue : habitat inclusif et médiation familiale

L'ouverture du dispositif Quartier Libre à Saint-Lô a été un temps fort de l'année. Entre communication sur le territoire, premières animations et mobilisation des futurs habitants, ce projet d'habitat inclusif, le 3ème développé par l'UDAF de la Manche, incarne notre volonté de favoriser l'autonomie et d'offrir une alternative aux personnes souhaitant rester à domicile. Autre avancée notable : face à l'arrêt de la TMFPO en fin d'année 2024, nous avons œuvré avec nos partenaires dont la CAF et les tribunaux, pour développer davantage le recours à la médiation familiale sur le territoire, via un mécanisme de double convocation qui a été mis en place sur le dernier trimestre 2025.

■ Et 2026 dans tout ça ?

Les projets pour cette nouvelle année sont nombreux et pour certains d'entre eux, s'inscrivent dans une dynamique déjà engagée les années précédentes.

■ Sensibiliser et communiquer sur nos missions

Est notamment prévue dans ce cadre, une mobilisation lors de la Semaine de la PJM en mars, où notre antenne d'Avranches, ouvre ses portes aux partenaires pour un temps de tables rondes et quizz interactifs afin d'aborder la protection juridique des majeurs. Parallèlement, nous continuerons à promouvoir la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial, dispositif encore trop souvent méconnu mais dont l'efficacité est prouvée (40 % des fins de mesure sont liés à un retour à l'autonomie en 2023), en participant à l'observatoire départemental de

la protection de l'enfance, à la révision du schéma départemental, ainsi qu'en animant des rencontres partenariales.

■ Soutenir l'autonomie et favoriser la participation des personnes

L'autonomie et la participation des personnes accompagnées seront au cœur de nos priorités. Le déploiement de l'application «Ma Mesure et Moi», développée par notre fournisseur de logiciel, offrira aux majeurs protégés pouvant l'utiliser, un accès direct depuis leur téléphone, à leurs informations (comptes bancaires, courriers...), et leur permettra ainsi de réaliser plus facilement des démarches en autonomie, ainsi que de suivre leur situation budgétaire. De même, nous mettrons en œuvre une enquête de satisfaction auprès d'un panel de personnes accompagnées par le service, afin d'avoir un retour qualitatif sur nos modalités d'accompagnements (fréquence des visites et RDV, prise en compte des attentes...) et d'identifier autant que de les objectiver, les axes d'amélioration.

■ Former et échanger : renforcer les compétences

Côté formation, nous ferons notamment bénéficier en 2026, l'ensemble de nos professionnels en contact avec le public, de la formation Premiers Secours en Santé Mentale, compte tenu de l'enjeu de cette question dans notre quotidien, et en septembre, ce sont nos secrétaires assistantes de mandataires, qui suivront la formation Assistante Tutélaire développée par l'UNAFOR. Enfin, un colloque rassemblant les UDAF de Normandie, sera organisée le 3 décembre 2026 à Caen, après le succès de l'édition 2024 sur l'autodétermination, et offrira aux professionnels l'occasion de se pencher sur la prévention de la maltraitance et la manière de promouvoir la bientraitance dans nos pratiques.

■ Optimiser nos fonctionnements : efficacité et sérénité

Enfin, nous poursuivrons le travail déjà entamé sur la formalisation et l'optimisation de nos processus internes, notamment en matière de gestion financière et patrimoniale, avec l'appui d'une intervenante extérieure, afin de fluidifier les circuits de traitement (factures, prélèvements...) et améliorer l'utilisation de notre logiciel métier, tout en garantissant la sécurité des opérations réalisées, enjeu indispensable, dans un contexte marqué par l'essor de la cybercriminalité.

Pour conclure, je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des professionnels et bénévoles de l'UDAF de la Manche, socle indispensable pour continuer à accompagner, jour après jour, les familles et personnes vulnérables, et je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour un nouvel édito.



Première association tutélaire de la Manche

PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

PROTECTION DE L'ENFANCE

HABITAT INCLUSIF

Les services de direction



NATHALIE TURON-LAGOT
Directrice Générale



EMMANUEL DUCREUX
Directeur des services sociaux



Les responsables de secteur



JOËLLE GERMAIN
Responsable de secteur - Avranches



JÉRÉMY JONES
Responsable de secteur
Cherbourg-en-Cotentin



SOPHIE COHEN
Responsable de secteur - Coutances



DELPHINE LAMOTTE
Responsable de secteur - Saint-Lô

Les responsables de pôle



EMMELINE LEPETIT
Responsable des pôles
techniques des services



STÉPHANE THIERRY
Responsable des
accompagnements éducatifs



CHRISTOPHE MAULNY CATRIX
Responsable de la vie associative

Le siège

Le siège regroupe l'accueil, les services supports, un pôle technique, la coordination de l'Habitat inclusif, la coordination départementale parentalité, le responsable qualité, le chargé de communication, le service institution et la direction.

Le service institution au service des **56** associations de l'UDAF qui défend les familles du département auprès des pouvoirs publics.

Ressources humaines

CÉLINE SIMONIN

MJPM* depuis le 1^{er} février 2025

GWENAËLLE LE BELLER

MJPM* depuis le 7 avril 2025

WENDY LEPOULTIER

DPF*** depuis le 2 juin 2025

JUSTINE VASSELIN

MJPM* depuis le 15 octobre 2025

LAURA BOUTRON

MJPM* depuis le 26 novembre 2025

JÉRÉMY JONES

Responsable de secteur depuis le 27 novembre 2025

STÉPHANE THIERRY

Responsable des interventions socio-éducatives depuis le 27 novembre 2025

BÉNÉDICTE MOISSERON

MJPM* depuis le 29 novembre 2025

8
nouveaux
CDI en 2025

1
départ
en retraite
en 2025

ISABELLE AUBERT

DPF départ en retraite le 1^{er} août 2025



Formation

2001 heures

de formation en 2025

pour un budget total de 63 850 €.

776 heures dans le cadre des CNC MJPM

*Secrétaire Assistante de Mandataire.

**Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

***Délégué aux Prestations Familiales

ZOOM SUR...LA FORMATION DES PROFESSIONNELLS

« Au niveau des mandataires, le recrutement de professionnels déjà détenteurs du CNC reste compliqué. Nous rencontrons souvent des difficultés à remplacer les salariés en cas d'absence. L'annonce de la Licence Professionnelle destinée à remplacer d'ici 2027, l'actuel CNC, n'est pas sans soulever des incertitudes quant au financement de la fonction de maître d'apprentissage en cas de recours à un contrat. »

Nathalie TURON-LAGOT, directrice de l'UDAF 50

111
salariés

93,69%
de femmes

43 ANS
en moyenne

12 ANS
d'ancienneté moyenne

Répartition des effectifs physiques en 2025

111 professionnels intervenants sur les métiers

	EFFECTIFS PHYSIQUES	%
Mandataire judiciaire	49	44,14%
Délégués aux prestations familiales	7	6,31%
Médiateurs familiaux	3	2,70%
Animatrice habitat inclusif	2	1,80%
Coordinateur habitat inclusif	1	0,90%
Coordinatrice départementale parentalité	1	0,90%
Responsable de proximité	5	4,50%
Personnes pôles administratif et comptables des activités	16	14,41%
Personnes pôles administratif et comptable des services généraux	6	5,41%
Personnes direction, encadrement	3	2,70%
Secrétaires assistantes des mandataires	10	9,01%
Secrétaires d'accueil	6	5,41%
Ouvrier qualifié polyvalent	1	0,90%
Responsable qualité et gestion des risques	1	0,90%
TOTAL	111	100%

Les temps forts

27

des ressources humaines



Un déménagement de notre Siège, via l'achat d'un nouveau bâtiment et la vente de celui que détenait l'association, permettant une meilleure implantation géographique (proximité du Conseil Départemental notamment, accessibilité facilitée par la sortie de la 4 voies) et une plus grande visibilité (l'ancien bâtiment étant en zone artisanale).

Une refonte du système de téléphonie compte-tenu des échéances des contrats et des coûts qu'aurait induit un transfert du système existant entre les deux sites. Ainsi l'association a opté pour le système 3CX pour l'ensemble de ses bâtiments afin de se moderniser, de bénéficier d'options notamment sur la gestion des appels en attente, et de limiter les coûts de matériels qui deviennent vite obsolètes avec les mises à jour (combinés).

Une migration vers de nouveaux logiciels pour les fonctions supports : logiciel de gestion du temps de travail (Overtime), logiciel paies et comptabilité (EIG), ce qui n'a pas été aisé au regard des différences des versions, et des nécessaires ajustements à faire réaliser au fil des mois lesquels se poursuivent en 2026.

Une réunion institutionnelle organisée en début d'année 2025, réunissant professionnels et administrateurs bénévoles de notre association, autour d'un film sur l'UDAF de la Manche et l'anniversaire

de ses 80 ans d'existence.

Un accompagnement par les cadres et les membres du CSE à la réalisation de déclarations d'événements indésirables par les professionnels, de manière à ne pas banaliser les impacts potentiels des violences ordinaires vécues très régulièrement par les équipes, mais également les zones de risques aux différents échelons de traitements des dossiers des majeurs protégés.

Une poursuite de la sensibilisation des professionnels aux questions de plus en plus envahissantes de cyber sécurité (modules de formations courts réguliers en ligne, tests de tentatives de phishing aléatoires...), ainsi qu'aux règles régissant le RGPD et l'obligation de respect des informations à caractère secret.

Les 1^{er} et 2 décembre, l'encadrement de proximité et le directeur des services se sont retrouvés pour 2 jours axés sur l'essentiel du droit du travail pour les managers. Organisée en vue de mettre à jour les connaissances de chacun et chacun, sur un domaine en constante mutation, ces 2 riches journées ont permis de balayer de nombreuses thématiques allant des cas de recours au CDD, à la gestion des congés, la place du CSE, et les risques psycho-sociaux.



« Lutter contre les agissements sexuels et sexistes »

Tout au long de l'année, le CSE et son référent « harcèlement sexuel et sexiste » ont mené plusieurs campagnes de sensibilisation afin de prévenir et de lutter contre les agissements sexistes ainsi que les situations de harcèlement sexuel au travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la désignation de référents dans ce domaine est obligatoire.

Dialogue social

En 2025, le dialogue social a abouti à la signature de deux accords d'entreprise :

- Une mise en place de l'accord « aménagement du temps de travail » signé sur des nouvelles modalités d'organisation du temps de travail pour l'ensemble des métiers de l'association, après des phases tests élargies ;
- Une révision de l'accord sur les congés, laquelle a abouti à une signature au printemps 2026, accord tenant compte des nouvelles configurations familiales (congés familiaux),
- Nombre de CSE-SCCT en 2025 : 8

CSE - les représentants du personnel

Secrétaire : Benoit D'APRIGNY (Siège Saint-Lô), **Secrétaire adjointe** : Sabrina GODEFROY (Coutances), **Trésorière** : Sandrine MONROCQ (Siège Saint-Lô), **Trésorière adjointe** : Valérie LEMESLE (Cherbourg), **Référente harcèlement et agissement sexiste** : Caroline LEFORESTIER (Cherbourg), **Élus CSE** : Céline YAHY (Saint-Lô), Julie MICHELET (Siège Saint-Lô), Anouck HAUDEBERT (Avranches), **Déléguée syndicale CFDT santé-sociaux** : Virginie BRISELET
☎ 02 33 57 92 25 • ✉ cse@udaf50.fr



PRÉSENTATION DE...

Sabine JARASSIER

Responsable de la démarche qualité

Sabine JARASSIER a pris le poste de responsable qualité en décembre. Elle occupait auparavant le poste de responsable de secteur à Cherbourg.

« La démarche qualité doit avoir du sens pour chacun d'entre nous », souligne la nouvelle responsable, qui rappelle que « l'objectif est de coordonner la réalité du terrain avec la démarche de qualité. Il s'agit d'un travail commun avec tous, visant à garantir l'amélioration de l'accompagnement des personnes accompagnées ».



LES MISSIONS DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

- Garantir les droits et la bientraitance des personnes accompagnées,
- Améliorer en continu les prestations et les pratiques professionnelles,
- Assurer la conformité réglementaire.

ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Un espace de dialogue et de réflexion

Suite à la signature de l'accord sur l'égalité professionnelle, et à la qualité de vie au travail. Reprise des espaces de dialogue et de réflexion (dernier trimestre de l'année) favorisant l'expression de l'ensemble des professionnels sur des thématiques ciblées contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.



ÉVALUATION HAS

L'évaluation périodique des établissements sociaux menée en juin pour les services MJPM et MJAGBF



Suite à l'évaluation périodique des établissements sociaux menée en juin 2025, l'UDAF a obtenu la note satisfaisante de B pour les deux services (MJPM et MJAGBF). Pour 2026, l'objectif est de répondre aux critères impératifs issus de cette évaluation qui doivent être transmis impérativement à la DREETS avant fin juin 2026 (fin juin 2030 pour certains autres).



PERSPECTIVES 2026

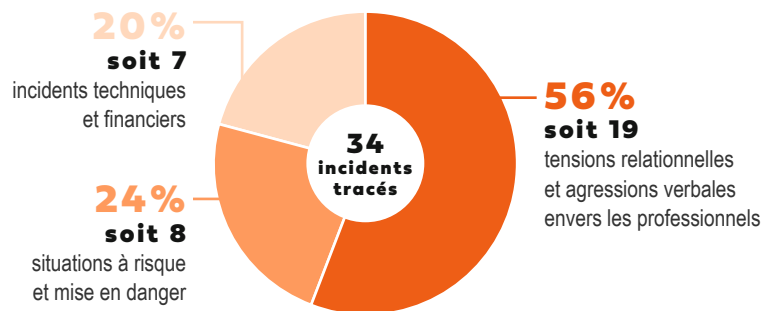
Les éléments qui vont être travaillés au 1^{er} semestre 2026 :

- Une **communication externe** sera mise en place pour la gestion de crise (PCA).
- Les **espaces de dialogue et de réflexion** vont reprendre au 2^e trimestre 2026.
- Dans le Cadre de la PJM, une **enquête de satisfaction** est en cours auprès des personnes accompagnées.
- Poursuite du travail autour de l'actualisation du **Papipact et DUERP**.
- Le **plan de prévention et de gestion des risques** est au cœur des priorités. Une cartographie des risques va être créée avec la collaboration des professionnels des services MJPM et MJAGBF.

5
espaces
d'expression
et de dialogue

ZOOM SUR...

LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES ET LA SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS



56 %

Prédominance des tensions relationnelles

Il s'agit de menaces parfois de mort, insultes, propos déplacés, agressivité verbale proférés à l'encontre des salariés, notamment à l'accueil, par téléphone ou sur répondeur ceci souvent dans un contexte de fragilité psychique, de rupture de soins ou d'addictions ou de refus de la mesure de protection. Ces situations peuvent générer des troubles anxieux, mobiliser les équipes sur site en soutien au professionnel touché, du management pour recadrage et du soutien psychologique parfois extérieur (cellule d'écoute gratuite, intervenant d'analyse de la pratique, ...).

24 %

Sécurité des professionnels

Ces situations nécessitent une vigilance particulière, une coordination avec les autorités et des procédures claires pour protéger le personnel. Cela concerne les mises en danger directes notamment lors des visites à domicile (violence, décompensation, ...) ainsi que les risques sanitaires. Cela peut induire la nécessité de demander l'intervention des services de secours.

20 %

Incidents techniques et financiers

Ces incidents impactent fortement le fonctionnement quotidien et la continuité du service. Cela concerne les coupures réseau/téléphonie/ pannes de serveurs informatiques (qui nécessitent une grande mobilisation des professionnels avec notamment la sollicitation des prestataires), les escroqueries/tentatives de détournement de fonds par des tiers et les problèmes techniques ponctuels (ajustements des logiciels techniques et de communication, lutte contre la cyber sécurité). Ces événements indésirables ont entraîné une perturbation organisationnelle et la mobilisation des équipes particulièrement dans les premiers mois de l'année.



FOCUS

« On a tendance à penser que les incidents font partie du métier. »

Ces données mettent en évidence la palette des risques encourus dans nos activités, sans cesse croissante au vu du contexte instable et des évolutions technologiques qui s'imposent à nous, et des capacités d'adaptations sur les différents plans (humains, techniques, règlementaires) que cela génère », souligne Sabine Jarassier. « Il est à noter que l'intégralité des incidents n'est pas tracée, l'action sociale amenant régulièrement à considérer que les incidents font partie du métier, et ce même si l'UDAF a une politique de sensibilisation autour de cette question. « L'année 2025 souligne la nécessité d'un **équilibre entre sécurité des salariés, qualité de l'accompagnement et robustesse des dispositifs techniques et financiers**, ainsi que l'importance du soutien managérial et psychologique ».

Les services de l'UDAF

de la Manche



L'UDAF de la Manche, association reconnue d'utilité publique, est mandatée par les tribunaux, désignée par le Conseil départemental de la Manche, ou conseillée auprès des publics par ses partenaires du territoire.

L'UDAF de la Manche a placé la solidarité au cœur de ses préoccupations, en développant des services répondant aux besoins des familles, des parents et des personnes vulnérables.

LES SERVICES DE PROTECTION



- Mesures judiciaires de protection des majeurs
- Mandat de protection future pour soi et pour autrui
- Administrateur Ad'hoc
- Tutelles mineurs



En 2025,
2 741
mesures
de protection
judiciaire
ont été exercées par l'UDAF
de la Manche
(tutelles, curatelles...).

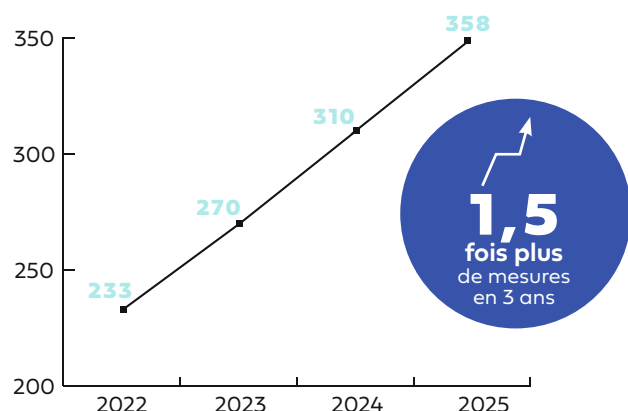
La protection des personnes vulnérables

LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION DES MAJEURS

L'OBJECTIF DE LA MESURE

Viser à protéger « toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, de ses facultés mentales et/ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté ».

ÉVOLUTION DES NOUVELLES MESURES ENTRE 2022 ET 2025



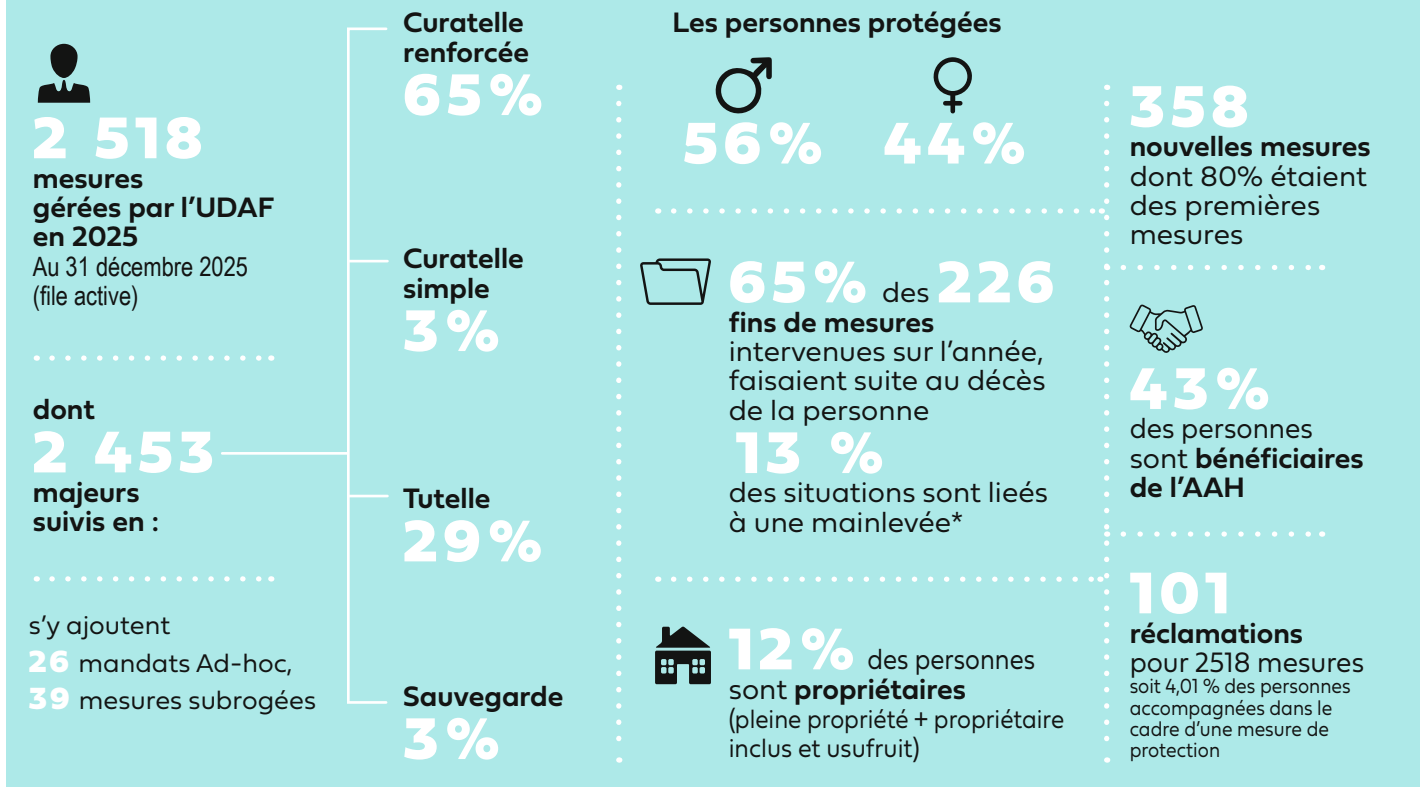
LA PÉDAGOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'usager est au centre de notre intervention :

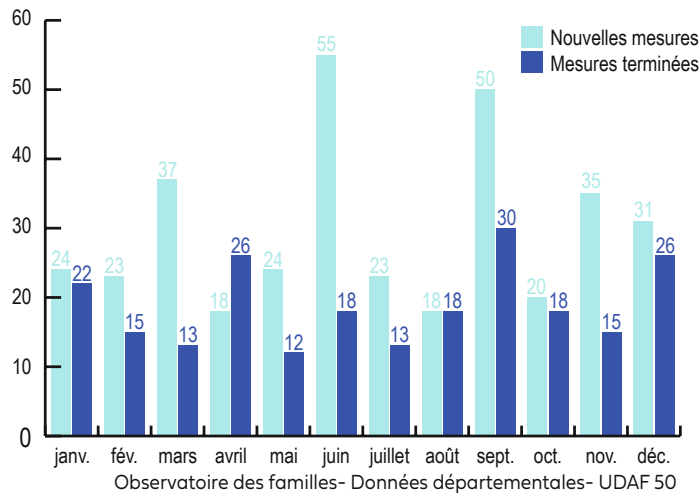
- le **projet établi avec l'usager** vise le maintien ou la reprise de l'autonomie dans la mesure du possible.
- la **personne est accompagnée** dans ses choix par le mandataire.
- le **service met en place des actions** pour protéger la personne vulnérable et éviter de nouvelles situations de mises en danger.



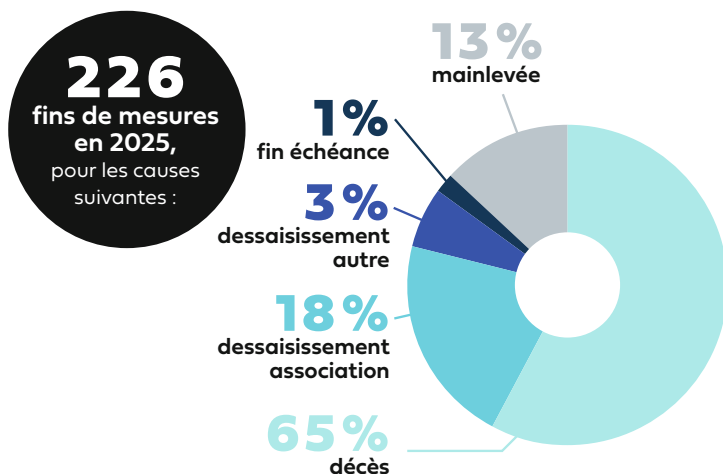
LES CHIFFRES 2025



*c'est-à-dire que le juge met fin à la mesure de protection, estimant que la personne concernée a retrouvé suffisamment de capacités pour gérer ses affaires personnelles et patrimoniales



FIN DE MESURES : LES CAUSES



ZOOM MJPM

UNE AUGMENTATION DES MESURES DE 15 %

L'UDAF en 2026 enregistre un nombre record d'entrées et ce pour la deuxième année consécutive. Ce qui représente une charge de travail très importante pour nos salariés, dont les encadrants et les fonctions supports du service (factures, comptabilité, patrimoine...). Le siège est également impacté dans ses fonctions RH et bureautique notamment. En effet, à l'heure actuelle, l'UDAF ne peut davantage alourdir la charge des équipes et souhaite rester à l'activité telle que présentée dans les budgets prévisionnels. De plus, avec le nombre important de recrutements opérés, de nombreuses personnes doivent être formées et donc s'absenter sur le temps de travail. Cette augmentation impacte et nécessite de repenser nos espaces pour accueillir de nouveaux salariés sur certaines antennes.

Autres mesures MJPM en 2025

Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne ➤ **3,50 %**

Subrogé tuteur ou curateur ➤ **1,60 %**

Etablissement ➤ **23,70 %**

Domicile ➤ **76,30 %**

Mesures nouvelles ➤ **10,50 %**

1 enquête sociale MJPM

ARGENT

1. Établir le budget prévisionnel
2. Veiller au règlement des charges
3. Programmer des virements avec la personne protégée
4. Reverser l'excédent à la personne protégée après budget prévisionnel
5. Faire face à des urgences du quotidien.



SANTÉ

1. S'assurer de l'ouverture des droits de la personne accompagnée
2. Respecter sa volonté

JUGE DES CONTENTIEUX DE LA PROTECTION

1. Mesures confiées par le juge
2. En cas de désaccord saisine du juge

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Suivre la situation administrative de la personne protégée
2. Ouvrir les droits avec elle
3. Maintenir les droits



LOGEMENT

1. Défendre les droits (choix du lieu de vie, expulsion, etc.)
2. Location, résiliation, achat.
3. Coordonner les interventions avec la personne protégée

PATRIMOINE

1. Sécuriser et gérer avec la personne protégée, le patrimoine financier et bancaire.
2. Sécuriser, conserver et entretenir le patrimoine immobilier, avec la personne suivie

JUSTICE

1. Assister, conseiller la personne protégée qu'elle soit victime ou auteur, dans le cadre d'une procédure judiciaire

NOS VALEURS

Le respect de la personne, de ses capacités d'autonomie et l'intégrité dans l'exercice de nos missions.

LES TYPES DE MESURE

Curatelle renforcée

prévoit une assistance de la personne protégée pour certains actes. Dans le cadre de la curatelle renforcée, la personne conserve son esprit d'initiative et propose ses projets au curateur.

Tutelle

La personne n'a plus la possibilité de réaliser seule un acte valable que ce soit en matière de gestion courante ou de gestion du patrimoine. La personne est représentée par son tuteur qui doit obtenir l'accord du juge pour tous les actes de disposition du patrimoine.

Curatelle simple

À destination des personnes pouvant gérer leur quotidien mais qui ont besoin d'assistance dans la gestion de leur patrimoine, à savoir leurs comptes épargne et les propriétés immobilières. Les personnes conservent leur pleine autonomie sur la gestion de leurs dépenses et les actes de la vie courante demeurent valables.

Sauvegarde de justice ou mandat spécial

Décision provisoire qui peut être prise dans les situations d'urgence ou pour des personnes hospitalisées : mesure d'un an renouvelable une fois.

1594
mesures

720
mesures

68
mesures

71
mesures

LE PÔLE PATRIMOINE

« Veiller à ce que les personnes soient bien protégées »

Le pôle Patrimoine et Assurance assure la gestion des biens immobiliers, du patrimoine et des assurances des 2 600 majeurs protégés accompagnés par l'UDAF.

2600 majeurs accompagnés

A l'UDAF de la Manche, deux salariés, appuyées par la responsable des pôles du siège, sont les interlocutrices privilégiées des compagnies d'assurances, des notaires et des agences immobilières. Leur mission : assurer la gestion des biens immobiliers, du patrimoine et des assurances des 2 600 majeurs protégés accompagnés par l'UDAF.

En relation avec les mandataires judiciaire (MJPM), elles agissent au quotidien dans l'intérêt de la personne vulnérable et avec son accord, quand celui-ci décide de déménager, par exemple, ou de vendre un bien immobilier, mais également en veillant à ce que les personnes sous tutelle ou curatelle aient la garantie « d'être bien assuré ».

Vérifier que les assurances soient adaptées aux besoins des personnes et suivre les démarches

Lors de l'ouverture de la mesure de protection, elles examinent attentivement les contrats et s'assurent que les usagers soient couverts, avec des assurances adaptées à leur situation. Ainsi, il n'est pas rare de constater l'existence de doublons. Elles sont aussi en charge de déclarer les sinistres concernant les personnes protégées (bris de glace, accident de véhicule, dégât des eaux...). Pour 2025, cela a représenté environ 149 déclarations réalisées.

Des personnes parfois exclues du système d'assurance

La précarité bancaire existe, mais la précarité en matière d'assurance est aussi très fréquente. Certains usagers, avant d'être suivis par l'UDAF, ont vu leurs assurances résiliées pour défaut de paiement, « mais aussi pour beaucoup d'entre eux, à cause d'un trop grand nombre de sinistres ». Les compagnies d'assurance sont libres de fixer leurs tarifs. Il n'existe aucune réglementation dans ce secteur, ce qui met de côté les plus précarisés. L'UDAF est donc parfois obligée de faire appel à des courtiers en assurance, ce qui alourdit la facture.

70% environ des majeurs suivis par l'UDAF sont locataires

Le pôle Patrimoine assure aussi la partie gestion immobilière : les résiliations de bail, notamment lors des déménagements, avec l'autorisation du juge. Le pôle intervient également lors des achats ou des ventes immobilières, pour veiller au bon déroulé des opérations, « lorsque le majeur désire vendre un bien, par exemple ». Mais les ventes restent peu nombreuses : 70% des personnes suivies par l'UDAF sont locataires. Les propriétaires restent minoritaires.

S'assurer que le bien soit vendu à sa juste valeur !

Du mandat de vente, en passant par le compromis, jusqu'aux actes notariés, en relation avec le mandataire, les salariés du service patrimoine vérifient attentivement tous les documents relatifs à la vente, afin de s'assurer qu'ils s'inscrivent dans l'intérêt du majeur protégé selon ses choix. Le majeur est étroitement associé. L'UDAF travaille avec toutes les agences et tous les notaires du département, mais « elle s'assure que le bien soit vendu à sa juste valeur ». Pour évaluer un bien immobilier, « nous demandons au minimum deux attestations, une au notaire, une autre, à une agence immobilière ». Si l'écart est trop important, une 3^e attestation est demandée.

Des connaissances juridiques au service des successions

Les deux professionnelles du pôle contrôlent les points techniques. Elles possèdent des connaissances juridiques, et sont formées sur les actes et successions. Au-delà de ces situations, d'autres questions plus spécifiques peuvent se poser et les salariées ont reçu une formation en 2025 sur la thématique des biens agricoles sous statut de fermage.

149
déclarations
de sinistres

138
délégations
de signature

LE TRAVAIL ADMINISTRATIF EN QUELQUES CHIFFRES

En lien avec l'augmentation des mesures MPJM, on note une forte augmentation des charges administratives



GESTION DES COMPTES BANCAIRES

12 000
comptes



GESTION DU COURRIER

148 869
courriers reçus
(134 814 en 2024)

113 034
courriers sortants
(105 256 en 2024)



GESTION DES FACTURES

76 211
factures traitées
(75 660 en 2024)

LES MINEURS PROTÉGÉS

L'UDAF exerce des mesures de protections mineurs aux biens et ad'hoc mineurs. L'UDAF peut être amenée à exercer à titre très exceptionnel une mission de représentation de l'enfant dans le cadre de tutelles aux biens ou de tutelles ad'hoc lorsque les intérêts du représentant légal de l'enfant (généralement ses parents) sont en opposition avec ceux du mineur. L'UDAF est alors désignée pour effectuer un acte juridique précis (succession, représentation du mineur dans une action en justice).

89
tutelles
mineurs

135
mineurs
protégés

L'ADMINISTRATEUR AD'HOC

L'administrateur ad'hoc est désigné par un magistrat : de l'instruction, du Parquet ou juge des tutelles ou juge saisi de l'instance, à la demande du représentant légal du mineur ou de celui-ci. L'intervention du service se fait dans le respect de l'autorité parentale et des équilibres familiaux.

46
mesures
ad'hoc

LES MANDATS DE PROTECTION FUTURE

Anticiper la protection d'un proche ou pour soi-même

Pour soi : être en mesure d'organiser la protection de ses biens et de sa personne. Le mandat, quand il concerne autrui, ne peut concerner qu'un enfant (malade et/ou en situation de handicap).

3
mesures



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

Accompagner les aidants familiaux en charge d'une personne sous tutelle ou curatelle



Une équipe de **3 mandataires judiciaires** accompagne les familles via des **entretiens personnalisés et confidentiels** en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future). Les permanences ont lieu principalement dans les tribunaux à Avranches, Cherbourg et Coutances, ainsi qu'à la MJD de Saint-Iô et au CMS de Granville. Ce service est ouvert à tous et gratuit. Il est principalement financé par l'État.

47
entretiens
téléphoniques
et mails

24
rendez-vous
personnalisés

22
entretiens
sur les lieux
de permanence

12
actions
collectives

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

- Avranches
- Saint-Lô, Coutances
- Granville, Cherbourg

Mandataires judiciaires

☎ 02 33 57 92 25

✉ tuteursfamiliaux@udaf50.fr

70
personnes
ont participé aux réunions
d'information

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAUX ET ÉDUCATIFS

- Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial
- Mesures d'accompagnement social personnalisé

Accompagner des familles en difficultés sociales et budgétaires dans le cadre de mesures confiées par le juge des enfants

LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

La MJAGBF est une mesure éducative de protection de l'enfance. Elle vise à aider les parents à mieux prendre en compte les besoins élémentaires de leurs enfants qui doivent être des priorités du budget familial (dépenses de santé, dépenses de scolarité, etc.).



337
enfants
étaient concernés
par ces mesures
(330 en 2024)

122
familles suivies
par les délégués
aux prestations
familiales
en 2025

91
mesures
au 31 décembre
2025

26
nouvelles
mesures
en 2025

Les missions

- la gestion des prestations familiales prioritaires
- la satisfaction des besoins des enfants
- l'accompagnement des parents comme éducateurs

L'intervention

Le service reçoit les prestations familiales de la personne bénéficiaire sur un compte non accessible. Puis, le délégué organise avec le bénéficiaire, via un compte personnel, le règlement des dépenses.

La durée

Le juge des enfants décide de la mesure pour une durée de deux ans maximum, renouvelable plusieurs fois en cas de besoin.

Les professionnels

Neuf délégués aux prestations familiales du service sur l'ensemble du département, titulaires du Certificat National de Compétences DPF.

L'enfant et sa famille au coeur de l'intervention

Une démarche progressive nécessite de respecter le temps suffisant aux changements. Des évaluations régulières de la situation en interne et avec les partenaires assurent le respect de la mission. La MJAGBF se place dans le cadre de la protection de l'enfance, décidée par les juges des enfants.



Les MJAGBF
en chiffres !

Chiffres clés dans la Manche

Profil type
des personnes
accompagnées
en MJAGBF
en 2025

47%
des familles
suivies
sont des
couples
avec enfants

24%
des familles suivies
sont des familles
monoparentales
avec 3 enfants
ou plus

16%
des familles
sont en situation
de
surendettement

9%
des familles
sont en
procédure
d'expulsion



Zoom

Au 31 décembre 2024, le nombre de mesures MJAGBF s'élevait à 96. Au 31 décembre 2025, son nombre est de 91, soit une baisse de 5,49 % de l'activité. Notre activité ralentit dans les mêmes proportions que l'année dernière, avec peu de flux de mesures en comparaison avec les années 2012/2019.

REPORTAGE Le métier de délégué aux prestations familiales

« Aider les familles dans l'intérêt de l'enfant »



Gérer les prestations familiales

Charlotte est travailleuse sociale à l'UDAF de la Manche, elle accompagne une trentaine de familles dans le cadre des mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF). Ce service regroupe 7 professionnels à l'UDAF de la Manche. Une entité plus réduite que le service protection des majeurs qui regroupe près de cinquante mandataires. « *Ce n'est pas le même métier* », explique la déléguée aux prestations familiales. « *Dans le cadre de cette mesure, on accompagne une famille dans son ensemble, pas une seule personne comme c'est le cas en tutelle ou curatelle* ».

Une mesure judiciaire pour la gestion des prestations familiales

Prononcée par le juge des enfants pour une durée déterminée, cette mesure judiciaire « *donne lieu à des comptes rendus réguliers adressés au magistrat* ». Contrairement aux mesures de tutelle, le professionnel ne gère que « *les prestations familiales et aide les parents à organiser ce budget-là, dans l'intérêt de l'enfant ou des enfants* ». La moitié des familles accompagnées par l'UDAF, environ 52 % des personnes accompagnées, sont des familles comportant 3 enfants et plus. Des familles souvent très précarisées. « *Mais la dimension budgétaire n'est pas l'unique versant* »

« Plus de la moitié des familles accompagnées sont monoparentales »

Au-delà de l'accompagnement administratif, la dimension sociale est aussi centrale. Le professionnel peut intervenir à différents niveaux : s'assurer, que l'ensemble des droits de la famille sont bien ouverts, et effectuer des démarches quand la famille n'est pas en mesure de les réaliser, dans le but de soutenir des parents « *souvent abîmés par des parcours de vie compliqués* » « *Nous aidons souvent les gens à se reconstruire* ».

Le travailleur social est également amené à signaler des pensions alimentaires impayées et à saisir l'ARIPA*.

« *Nous accompagnons de nombreuses familles monoparentales, souvent*

À la croisée du travail social et de la gestion budgétaire, le délégué aux prestations familiales (DPF) est mandaté par le juge des enfants, pour intervenir auprès de familles en difficulté afin de gérer, de façon temporaire, les prestations à caractère familial (allocation logement, AEEH, PAJE, AF et complément familial, ASF, ARS, allocation journalière de présence parentale), tout en menant un accompagnement à forte dimension éducative. L'objectif est clair : permettre aux familles de reprendre la main sur leur budget, dans l'intérêt des enfants. Reportage au cœur d'un métier mal connu, mais pourtant essentiel.

en grande précarité », explique la professionnelle. Presque 60 % des familles accompagnées par l'UDAF de la Manche, dans le cadre de cette mesure sont des parents solos.

« Nous sommes un passage dans la vie des gens »

Comme cette jeune maman de 20 ans, que la vie n'a pas épargnée dans un parcours déjà compliqué, que le travailleur social de l'UDAF accompagne depuis un an. « *Les mesures ne sont pas amenées à durer, on est un passage dans la vie des gens, on est là pour les aider à prendre leur envol* ».

« S'appuyer sur le réseau de professionnels »

Devenue mère une première fois à 17 ans, un enfant aujourd'hui placé en famille d'accueil, la jeune femme vit seule avec son bébé de six mois dans un immeuble d'un centre-ville.

« *Je ne veux pas qu'on me le prenne* », lâche-t-elle, inquiète.

« *Faites-vous confiance* », répond calmement la professionnelle.

La jeune mère confie la voix tremblante : « *Ma mère me dit que je suis incapable d'élever mon enfant* ». Les larmes montent.

« *Prenez de la distance* », conseille le travailleur social, proposant d'organiser une rencontre avec elle.

« *Je préfère pas... elle va raconter n'importe quoi* », rétorque la jeune femme.

« *Il est important que vous vous positionniez en tant que maman et que vous vous appuyiez sur les professionnels. Nous sommes là pour vous aider* ».

Dans l'accompagnement social, « *le travail en réseau est essentiel* ». Les délégués aux prestations familiales travaillent en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de terrain : assistants sociaux, éducateurs, établissements scolaires, services de santé, CAF, bailleurs sociaux...

« Les gens ont des compétences, il faut s'appuyer dessus »

« *L'objectif, c'est de valoriser les compétences existantes* », explique la professionnelle en aparté. « *Nous sommes là pour aider les gens à retrouver de l'autonomie, et à gérer les prestations familiales de manière autonome* ».

Peu à peu, la jeune mère se détend, son visage s'apaise. Ensemble, elles font le point sur les besoins de l'enfant : l'alimentation, la santé, un suivi à la PMI, « *un trouble de la vue a été suspecté* ». Sur le plan budgétaire, la situation s'améliore. « *C'est toujours un peu tendu, mais les fins de mois sont moins difficiles depuis que vous m'accompagnez* », confie la jeune maman.

Les besoins de l'enfant

Ensemble, elles listent les priorités budgétaires pour le mois à venir : le loyer, l'électricité, l'alimentation, la santé de l'enfant, l'achat d'une nouvelle poussette. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance.

« *Notre rôle est de nous assurer que les besoins de l'enfant sont couverts et que les allocations perçues sont utilisées dans ce sens* », rappelle la professionnelle, « *en garantissant le bon usage des prestations dans leur intérêt en évitant les impayés de loyer, les coupures d'énergie ou les difficultés d'accès aux soins* ».

20 % des familles en situation de surendettement

Parfois, c'est plus compliqué, avec des familles qui ne veulent pas coopérer. « *Parfois, elles n'ouvrent même pas la porte* ». Des portes fermées, mais aussi des personnes qui ne veulent pas toujours communiquer sur leurs situations financières. « *Le contexte social est aujourd'hui, très dégradé. Les mesures arrivent souvent trop tard* ». En début de mesure, près 20 % des familles accompagnées par l'UDAF de la Manche, sont en situation de surendettement et 10 % en procédure d'expulsion locative.



3 QUESTIONS À...

Nathalie TURON-LAGOT

Directrice de l'UDAF de la Manche

Une mesure utile mais en baisse ?

La baisse des mesures de MJAGBF s'inscrit dans un mouvement plus large de recul des mesures d'aide à la gestion du budget familial sur le territoire national depuis de nombreuses années et ce malgré toute l'utilité de la mesure dans le panorama des mesures d'assistance éducative. D'ailleurs, l'enquête réalisée par les services de l'Etat, montre que 40% des fins de mesures donnent lieu à un retour à l'autonomie des familles.

Quels sont les avantages de la mesure ?

La MJAGBF, mesure de protection de l'enfance, permet de travailler l'acquisition ou la restauration de compétences parentales, en complément des mesures d'étayage éducatives que peuvent apporter les équipes du Conseil Départemental ou associatives.

Cette mesure ne peut être exercée que si le Juge des enfants l'ordonne ?

Oui, mais force est de constater que cette décision ne peut être prise que si le magistrat dispose d'éléments tangibles, notamment budgétaires, qui viennent démontrer que cette mesure est justifiée dans la situation. La « MJAGBF » est un véritable levier de soutien aux parents. Rappelons que la loi permet aux parents de solliciter eux-mêmes une mesure, soit par le biais d'un travailleur social ou en écrivant directement au juge des enfants.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La MASP est une mesure administrative dont le but est de conduire à l'autonomie la personne concernée dans la gestion de ses prestations sociales.

L'intervention

La personne bénéficie d'une aide à la gestion et d'un accompagnement social individualisé.

La durée

Créée par la loi du 5 mars 2007, la MASP, décidée par le Conseil départemental de la Manche, est une mesure prise pour 6 mois à un an renouvelable, elle ne peut excéder 4 ans.

Les professionnels

Les délégués du service exercent sur le centre et le nord du département.

54
personnes
accompagnées en 2025

29
mesures au 31 déc. 2025

15
nouvelles mesures MASP

25
sorties en 2025



Zoom Concernant la MASP, nous avons connu un nombre de sorties de mesures record (30 sorties), parmi lesquelles un nombre important de mesures qui bascule vers une mesure de protection plus importante. Le flux de mesures est plus important cette année que les années précédentes, mais nous avons connu deux fois plus de sorties de mesures que d'entrées.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Médiation familiale
- Double convocation
- Coordination départementale parentalité

Soutenir les parents et aider à la parentalité séparée

233
bénéficiaires de médiation
en 2025

188
séances réalisées
en 2025



LA MÉDIATION FAMILIALE

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

Aider à résoudre les conflits familiaux et permettre de restaurer un dialogue.

Comment mettre en place une médiation ?

Deux possibilités pour entrer dans un processus de médiation familiale :

1. Par le biais de la justice (JAF) : injonction à médiation ou médiation ordonnée.
2. Sur demande spontanée des personnes qui contactent le service.

Permanences

● Saint-Lô, Avranches

● Cherbourg

☎ 02 33 57 92 25

✉ mediationfamiliale@udaf50.fr



LA DOUBLE CONVOCATION

Une convention signée avec les tribunaux

Le 15 octobre 2025, l'UDAF de la Manche a signé une convention avec les tribunaux de Cherbourg et Coutances, venant favoriser la médiation familiale avant audience auprès du Juge aux affaires familiales.

Après l'arrêt de l'expérimentation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO), en décembre 2024, mise en place dans onze juridictions, dont celle de Cherbourg-en-Cotentin, les tribunaux du département ont mis en place une convention relative à la médiation familiale préalable à l'audience, souhaitant renforcer le règlement amiable des conflits familiaux. Ce dispositif de « double convocation » offre aux personnes la possibilité de rencontrer gratuitement, sur RDV, un médiateur familial dans le cadre d'une première information. Ainsi, si les parties aboutissent ensuite à un projet de décisions conjointes, ces décisions pourront faire l'objet d'une homologation par le juge sans nécessairement devoir audier les parties.

Chiffres clés

en 2025

89
médiations
terminées

35
doubles
convocations

60
médiations
d'origine
conventionnelle

29
mesures
d'origine
judiciaire

7
médiations intergénérationnelles
(4 en 2023)

**36 INTERVENTIONS
EXTÉRIEURES 2025**

Permanences M.J.D. (Maison de la Justice et du Droit), **tribunaux judiciaires, réunions partenaires, professionnels, interventions type forum, café de parents, webinaire**

DES GROUPES DE PAROLE POUR LES ENFANTS

« Recentrer sur l'intérêt des enfants »

L'UDAF de la Manche a mis en place une expérimentation destinée à soutenir les enfants vivant dans une famille en cours de séparation ou déjà séparée. Ces espaces de parole, s'adressent à des enfants entre 6/8 et 9/11 ans qui ont besoin de s'exprimer sur ce qu'ils vivent.

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE

Renseignements

UDAF DE LA MANCHE

☎ 02 33 57 92 25

✉ contact@udaf50.fr

Coordination départementale parentalité

En collaboration étroite avec la CAF de la Manche, la coordination départementale confiée à l'UDAF a pour objectif d'accompagner les acteurs du soutien à la parentalité de la Manche dans le suivi, l'amélioration et le développement de leur offre de services sur les différents EPCI.



Éva DOMONT

Coordinatrice départementale parentalité

☎ 02 33 72 19 55 • 06 63 99 30 82

✉ edomont@udaf50.fr

REAAP :

www.reseau.parental50.net



CO-GESTION DE L'ESPACE DES PARENTS DE SAINT-JEAN-DE-DAYE

L'UDAF de la Manche poursuit son soutien à l'espace des Parents de Familles Rurales Saint-Jean-de-Daye à travers une co-gestion sur 5 ans, inscrite dans une convention UDAF-UNAF.

Les temps forts 2025 de la coordination parentalité

39

Festival départemental de l'accompagnement à la scolarité



Dans le cadre d'un projet pédagogique partagé en lien avec les programmes scolaires et dans l'objectif de travailler la continuité éducative, enfants, parents, enseignants et animateurs ont coréalisé des films d'animation. Pour l'édition 2024-2025 du Festival d'accompagnement à la scolarité, 7 équipes projets étaient engagées, dont 4 déjà participantes les années précédentes. Au total, 246 enfants, 53 parents et 27 enseignants ou animateurs ont pris part à l'aventure, avec une implication des familles dans la création de décors, la recherche de matériel et la réalisation de vidéos. Le projet s'est achevé le 27 juin 2025 au Cinemoviking, lors de la clôture officielle du festival, réunissant plus de 350 personnes.

Journée départementale LAEP, le 4 déc. 2025 à St-Martin-d'Aubigny

Une journée d'apports, de réflexions pour les professionnels salariés et bénévoles intervenants sur les dispositifs LAEP dans la Manche.

Thématique de la journée 2025 : Handicap et parentalité

En plénière :

- Présentation du pôle ressource Handicap
- Les LAEP (Lieu d'Accueil Enfants/Parents) dans le département de la Manche

En atelier :

- Avec l'objectif de construire du contenu, un ou des outils...
- Co-construction d'une trame de flyer modulable vers les familles
- Comprendre pour bien accueillir, réflexion sur la posture à adopter pour l'accueil des familles
- Quand les principes et fondamentaux de l'accueil en LAEP sont questionnés
 - » L'accueil d'une famille accompagnée par un professionnel
 - » L'anonymat quand un parent est connu d'autres services
 - » L'accueil des enfants de plus de 6 ans

25
accueillantes
présentes
sur la journée

Journées PEPITES

Les coordinations Petite Enfance, Parentalité et Inclusion ont organisé deux journées départementales consacrées à l'inclusion et au handicap, avec pour objectif de faciliter le parcours de vie des familles concernées.

Le 21 mars 2025, une journée professionnelle a favorisé les échanges entre les secteurs ordinaire et spécialisé, suivie d'une soirée-débat ouverte à tous. Le 22 mars, une journée festive destinée aux familles a permis d'informer, de sensibiliser le grand public au handicap et de favoriser les rencontres.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

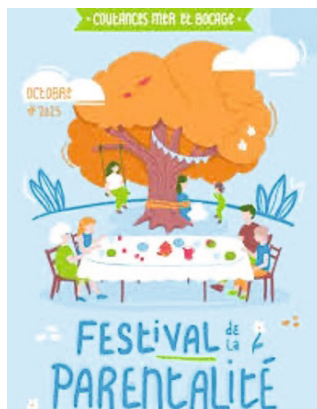


Suite aux journées PEPITES, un groupe de travail partenarial s'est constitué sur le territoire de Saint-Lô Agglo, avec pour objectif de mieux comprendre les besoins des familles avec des enfants en situation de handicap en matière d'accueil, de garde et de répit, afin d'identifier collectivement les leviers d'actions possibles à l'échelle du territoire. Une enquête à destination des familles d'enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers a été lancée en fin d'année.

Mobilité européenne



Soutien dans la mise en place de temps forts parentalité sur les territoires



Dans le cadre de l'animation du réseau des territoires en PESL (projet éducatif social local), la coordinatrice départementale parentalité a participé à « une mobilité européenne », porté par les CEMEA de Normandie. L'objectif était de découvrir les politiques éducatives porté par le Portugal et leur traduction sur le territoire de Lisbonne.

- **Cherbourg en Cotentin** > le mois de la parentalité
- **Saint-Lô Agglo** > quinzaine de la parentalité
- **Coutances Mer et Bocage** > 1,2,3 parentalité

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE

Outillage des professionnels



- **Formation** : pour les animateurs des dispositifs Clas (contrat locaux d'accompagnement à la scolarité)
- **Séances d'analyse de la pratique** : pour les référents parentalité des Espaces des Parents
- **Echanges de pratiques** pour les acteurs intervenants au sein d'un dispositif « parentalité »
- **Co-construction d'un dossier type** de mécénat d'entreprise pour les Espaces des parents.

Pôle ressources départemental des PESL

- **Pearltrees** > www.pearltrees.com/parentalite50
- **Formateur sur la formation Evaluation créé par le pôle ressource PESL**
- **Accompagnement des territoires sur le volet parentalité :**
élaboration d'un outil « diagnostic partagé continu » par le PESL
Coutances Mer et Bocage

Parentalité séparée

- **Organisation d'un temps de sensibilisation** à la médiation familiale des professionnels des Espaces de Rencontres Parents/ Enfants, animé par les médiateurs familiaux.
- **Animation de temps d'échange de pratiques avec les deux services de médiations sur :**
 - » Le questionnaire commun d'évaluation d'impact de la médiation
 - » La mise en œuvre de la double convocation

Schéma départemental des services aux familles



Dans le cadre de la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles, le comité départemental des services aux familles a créé un comité des familles, animé par l'UDAF de la Manche. Composé de parents issus de territoires ruraux et urbains, ce comité consultatif apporte son expertise d'usage, contribue aux diagnostics et réagit aux propositions d'actions. En 2025, un premier travail a été engagé avec le territoire de Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage afin d'associer les familles à la mise en place du Service Public de la Petite Enfance.

L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE DES PARTICULIERS

- AEB (Aide Éducative Budgétaire)
- Point Conseil Budget

L'AIDE ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE (AEB)

Les objectifs de l'accompagnement réalisé sont notamment d'améliorer la gestion du budget, de faire face à une situation financière difficile et d'anticiper un changement de situation financière (ex : départ en retraite, études des enfants...)

Renseignements
02 33 57 52 25 • aeb@udaf50.fr

LE POINT CONSEILS BUDGET (PCB)

L'UDAF de la Manche a répondu à des appels à projets en vue de la labellisation des Points Conseil Budget. Sur les trois labellisations attribuées par le Département de la Manche, l'UDAF a été retenue fin 2020. Aujourd'hui, l'UDAF assure des permanences sur les secteurs de Carentan et Cherbourg.

- Pour prendre rendez-vous ou pour tout renseignement : 02 33 57 92 25 ou par mail : contact@udaf50.fr
- En savoir plus : www.udaf50.fr
www.unaf.fr - www.mesquestionsdargent.fr



Le PCB, c'est quoi ?

Les Points Conseil Budget ont pour mission d'accompagner toute personne rencontrant des difficultés financières. Ouverts à tous, quels que soient les revenus, ces services sont gratuits, confidentiels et adaptés à chaque situation.



ACTION LOGEMENT

Action Logement propose un accompagnement social des salariés en difficulté (CIL-PASS ASSISTANCE) sous certaines conditions. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il faut être salarié, d'une entreprise du secteur privé de plus de 10 salariés.

Pratique : www.actionlogement.fr

CONVENTION
RENOUVELÉE EN 2025
Signature le 8 novembre 2025 pour deux ans de la nouvelle convention avec Action Logement

Les suivis PCB en 2025

sur le territoire	CARENTAN	CHERBOURG
Lieu des rendez-vous	à la Maison France services de Carentan ou à l'antenne UDAF de Saint-Lô (nouveau��t�� 2024 de recevoir sur l'antenne)	au P��le de Proximit�� Douve et Divette de Martinvast ou �� l'antenne UDAF de Cherbourg (au CCAS de Cherbourg)
Nouvelles demandes	29	48
Poursuite suivis 2024	0	4
R��partition hommes/femmes	11 hommes et 18 femmes	21 hommes et 27 femmes
Types de suivis	- Conseil et r��orientation : 11. - Aides possibles : 1. - Conseils budg��taires : 14. - Dossier de surendettement : 3.	- Conseils et r��orientation : 4. - Conseils budg��taires : 25. - Dossier de surendettement : 14.
Orientations	Banque de France, CCAS, service social de secteur, CAF, EDF solidarit��, France Travail, Fondation Bon Sauveur. 33 entretiens physiques sur l'ann��e.	Banque de France, CCAS, service social, employeurs, internet, associations. 47 entretiens physiques sur l'ann��e.
Action collective	Jeu Kijoulou sur les d��penses du logement aupr��s du CCAS de Carentan dans le cadre du passeport mieux vivre le 29/04/2025. 5 participants	3 actions collectives dont aupr��s de Astre sur le th��me de la gestion du budget (25 participants) et une pr��sentation au CCAS sur les moyens d'actions 4 participants

HABITAT INCLUSIF

- HAPI : Habitats Accompagnés, Partagés et Insérés dans la vie locale

Renseignements :

Adeline PLUVIAUD

Coordinatrice - Chargée de mission Habitat Inclusif

☎ 07 60 85 29 45 - ✉ apluviaud@udaf50.fr



Tous les deux mois, les habitants participent aux instances de concertation, avec les professionnels qui les accompagnent.

LA MAISON DU JARDIN DES PLANTES • AVRANCHES



La Maison du Jardin des Plantes a ouvert ses portes le 30 septembre 2021 avec 3 habitants qui avaient fait le choix de vivre en colocation dans le cadre d'un habitat inclusif. La colocation s'est agrandie progressivement et compte aujourd'hui 6 habitants.

6
habitants



Carnaval de Granville



Repas de Noël



Bénévolat à l'ASACA (Association de Solidarité Alimentaire du Canton d'Avranches) - Mai 2025



Bénévolat auprès de l'association NESSE (Nous Ensemble Sincères Solidaires et Engagés) à Saint Pair-sur-Mer lors de plusieurs événements (mariage, journée de la santé mentale, etc)

QUARTIER LIBRE • SAINT-LÔ

Quartier Libre a ouvert ses portes en juillet 2025. C'est un projet d'Habitat Inclusif diffus à destination de personnes en situation de handicap et personnes âgées de + de 65 ans en situation d'isolement qui habitent sur la commune de Saint-Lô.

Situé au tiers lieu le Lieu-Dix, Quartier Libre est un espace partagé dédié au lien social, au partage, à la découverte et à l'inclusion sociale. Les habitants sont ici comme chez eux et se retrouvent en petit groupe afin de partager des activités, sorties et ateliers planifiés ensemble avec le soutien de l'animatrice de vie sociale et partagée.



Atelier Art Thérapie



Local Quartier Libre

FAMILLES GOUVERNANTES • COUTANCES

7
habitants



Depuis son ouverture en 2018, l'objectif du dispositif Familles Gouvernantes est de permettre à des personnes en situation de handicap psychique de vivre en colocation dans des logements ordinaires avec un accompagnement adapté à leurs besoins, via l'intervention des aides à domicile d'ADESSA.

Les temps forts 2025 de l'habitat inclusif



- **Réécriture du Projet de Vie Sociale et Partagée** avec tous les habitants de la colocation d'Avranches, à travers plusieurs ateliers spécifiques réalisés tout au long de l'année.



- **Mars 2025** : participation des habitants de l'Habitat Inclusif d'Avranches, de l'animatrice et de la coordinatrice du dispositif aux journées PEPITES (Parents, Enfants, Professionnels, Inclusion dans nos Territoires), organisées à la salle Condé Espace, à Condé-sur-Vire.

- **Avril 2025** : signature d'une convention de partenariat avec AG2R la Mondiale qui nous a apporté son soutien dans le cadre de l'ouverture de notre nouveau dispositif d'Habitat Inclusif diffus à Saint-Lô : Quartier Libre.
- **Juillet 2025** : ouverture de notre nouveau dispositif d'Habitat Inclusif Diffus à Saint-Lô : Quartier Libre avec la prise de poste de Cécilia HUE, animatrice de vie sociale et partagée.
- **Août 2025** : sortie au viaduc de la Souleuvre pour les colocataires d'Avranches qui ont retrouvé leurs amis de l'Accueil Pluriel, un dispositif d'Habitat Inclusif sur la ville de Granville.
- **Octobre 2025** : arrivée de Virginie VERDU, nouvelle animatrice de vie sociale et partagée sur l'habitat inclusif d'Avranches.
- **Octobre 2025** : participation de l'UDAF 50 au Forum « Bienvenue à la retraite » de Granville

Perspectives 2026

- **1^{er} janvier 2026** : Evolution du dispositif Familles Gouvernantes en Habitat Inclusif AVP, avec la construction, dès 2025, d'un Projet de Vie Sociale et Partagé avec les habitants.
- **Recherche de financements** pour l'acquisition d'un minibus afin de faciliter la programmation de sorties et activités extérieures communes et créer du lien entre nos différents dispositifs d'Habitat Inclusif sur le territoire.
- **Recherche d'un espace de vie sociale et partagée** à Coutances, situé proche des logements, afin de permettre aux habitants d'avoir un espace dédié, en dehors de leurs colocations.
- **Ecriture du Projet de Vie Sociale et Partagée** avec le collectif d'habitants de Quartier Libre à Saint-Lô.
- **Organiser des temps inter-habitants Inclusifs**, pour faire du lien entre les habitants de nos trois dispositifs sur le territoire.

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES



CS 81209 - 110, rue de la Liberté
50009 Saint-Lô Cedex
02 33 57 92 25
contact@udaf50.fr

www.udaf50.fr

